



ACTUALITÉS Lapierre devient le lieutenant de Martin au Québec A 8

ARTS ET VIE Buck 65 pratique un habile mélange des genres B 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2004

La fin du paiement à l'acte!

Québec veut réviser le mode de rémunération des médecins

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

■ « Révolution appréhendée » dans l'univers médical québécois. Le paiement à l'acte des médecins tirerait à sa fin. Québec se lance donc dans la révision de leur rémunération. « Il faut que ce soit rentable pour le médecin de rencontrer des personnes âgées qui ont besoin d'avoir plus qu'une visite de 15 minutes pour une grippe. » L'illustration nous est offerte par Cathy Rouleau, l'attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Pas question pour les omnis de perdre au change

Rentable ? À l'heure actuelle, un docteur reçoit un montant pour chacun des malades rencontrés. Ainsi, s'il doit consacrer une heure à un individu, il recevra bien moins que s'il en voit quatre durant la même période. Certains médecins « de famille » préfèrent donc se limiter à la clinique sans rendez-vous, plus payante. Les autres se sentiraient pénalisés.

Si le gouvernement Charest réussit sa réforme, le médecin recevra, vraisemblablement, un salaire de base. Celui-ci sera déterminé en fonction du nombre de patients inscrits dans sa clinique. Tous les « clients » n'auraient pas la même valeur. Un aîné, un cancéreux ou une personne vivant avec un handicap vaudrait plus qu'une femme de 35 ans en pleine forme. En plus, à chaque visite d'un patient, un montant serait versé.

Déjà, les praticiens des groupes de médecine familiale (GMF), par exemple, reçoivent un peu plus que le tarif de base par patient. En échange, ils garantissent le « suivi », la « prise en charge » de celui-ci.

Mais il ne serait pas question de promettre une manne infinie, tient à préciser M^{me} Rouleau. « Ça ne veut pas dire nécessairement une augmentation de la rémunération des médecins. Le but n'est pas de tripler la rémunération des médecins. »

Voir PAIEMENT en A 2 >

DÉPISTAGE DE DROGUES

19 militaires échouent au test

Pas question pour eux de partir pour l'Afghanistan

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ La chaîne de commandement du troisième bataillon du Royal 22^e Régiment a partiellement rendu publics hier les résultats des tests de dépistage auxquels ont dû se soumettre une trentaine de militaires de la base de Valcartier. Des 29 échantillons d'urine prélevés lundi, pas moins de 19 ont révélé la présence de substances illicites.

Parmi les 19 militaires ayant échoué au test de dépistage, 17 devaient se rendre prochainement à Kaboul. Il n'a pas été possible de connaître le type de drogue retrouvé dans les échantillons prélevés. La chaîne de commandement du troisième bataillon du Royal 22^e Régiment est également demeurée muette quant à la quantité de drogue décelée.

Selon le capitaine Mario Couture, officier des affaires publiques du cinquième groupe-brigade mécanisé du Canada, les militaires qui ont échoué au test s'exposent à des mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement des Forces canadiennes. Ce qui est

Voir MILITAIRES en A 2 >

Berlinale sans étoiles... ou presque



La mannequin Claudia Schiffer à son arrivée hier au Festival du film de Berlin.

Parfum de controverse

« Ça sent la mari », glisse un Américain, sourire en coin, pendant que la foule s'agglutine dans une des salles du CinemaxX, pour la première européenne de *Retour à Cold Mountain*.

Il est midi. Le Festival n'est pas encore officiellement commencé. « Probablement un flash-back », ajoute le quinquagénaire au crâne rasé, alors que ça commence à bousculer un peu en arrière.

« Ce n'est pourtant pas ici qu'on projette *Easy Rider* », lui réplique-t-on, en allusion au film culte hippie de 1969, aussi au Festival, dans le contexte d'une rétrospective sur le nouvel Hollywood des années 60 et 70. Façon de dire, surtout, que ce n'est pas nous qui appliquons la pression.

« *Easy Rider* ? J'y étais à Chicago à la vraie première, réplique-t-il. Je m'en souviens parfaitement. J'avais les cheveux longs, et un policier m'avait craché au visage. Vous savez, c'était l'époque... Je n'oublierai jamais ça. » Autre temps, autres mœurs.

Deux heures plus tard, au générique de fin de *Cold Mountain*, quelques yeux rougis autour de nous. Et ce n'est pas la mari ! Plutôt l'émotion de certains devant la fresque épique et la grande histoire d'amour que venait de raconter Antho-



Gilles Carignan
GCarignan@lesoleil.com



À BERLIN

ny Minghella. Un maître en la matière, quoi qu'on pense de son film.

À l'extérieur, déjà plus d'une centaine de curieux sont massés autour du Hyatt, côté « entrée des artistes ». C'est dans cet hôtel de Potsdamer Platz que les représentants du film croiseront le fer — l'expression s'impose — dans quelques instants avec la presse.

Les curieux ont-ils été un peu déçus en voyant les portières des limousines s'ouvrir ? Ceux qui n'avaient pas lu les journaux attendaient peut-être Nicole Kidman. Comme prévu, absente. Jude Law, alors ? Absent. Et Renée Zellweger ? Idem.

Aucun des trois principaux interprètes de *Cold Mountain* n'a fait le voyage pour l'ouverture. En conférence de presse, la question était sur toutes les lèvres. Elle est sortie à mi-parcours. Et Harvey Weinstein, le patron de Miramax, qui produit le film, était prêt.

« Vous connaissez ma réputation, si je n'ai pas pu les faire venir, personne d'autre n'aurait pu. » Liste à la main, le vieux pro a d'abord



Avec son franc-parler, le patron de Miramax, Harvey Weinstein, a sauvé l'ouverture du Festival, où les étoiles brillent par leur absence.

Voir CONTROVERSE en A 2 >

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE

Le tiers au privé, le reste au public

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Québec confiera aujourd'hui aux garderies privées le tiers des 12 000 places à 7 \$ qui manquent pour compléter le réseau. Les centres de la petite enfance (CPE) hériteront du reste, à raison d'un peu plus de 6000 places en milieu familial et de presque 1500 places en installation.

LE SOLEIL a pris connaissance hier des grandes lignes du plan de développement que le gouvernement dévoilera ce matin. Ainsi, des 11 970 qui restaient à attribuer, 4554 vont aux garderies à but lucratif, 6072 au milieu familial et 1344 dans les locaux des CPE, communément appelés « installations ».

Le gouvernement, qui jonglait depuis des mois sur la meilleure façon de répartir les places restantes, aura finalement favorisé le réseau public dans une proportion de 62 %, si on additionne les deux volets des CPE, les installations et le milieu familial.

Le secteur privé n'est pas en reste, avec un peu plus du tiers des places disponibles. En additionnant les 3245 places confiées par les libéraux l'an dernier, les garderies à but lucratif recueillent presque 8000 places à contribution réduite — maintenant à 7 \$ —, ce qui aurait été impossible sans la levée du moratoire imposé par le gouvernement précédent.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, la majorité de la part attribuée en installation dans les CPE est, en fait, des « places dormantes » débusquées par le gouvernement. Dans certains cas, des places étaient disponibles, mais le permis ne permettait pas de les combler. Dans d'autres cas, leur mise en disponibilité dépendait d'allègements réglementaires.

Le gouvernement profitera du dévoilement de son plan d'autorisation des nouvelles places pour annoncer les critères nationaux qui régiront l'attribution des projets. Ainsi, la ministre déléguée à la Famille, Carole Théberge, devrait fixer aujourd'hui la barre très haute pour assurer la qualité de toutes ces nouvelles places destinées aux marmots québécois.

LE SOLEIL a appris également que les tables sectorielles chargées de définir les critères régionaux seront désormais sous la gouverne des centres régionaux de développement (CRD), qui se chargeront de juger de la qualité des projets soumis. En clair, les CRD sont appelés à devenir les chefs d'orchestre du développement des places sur leur territoire.

À l'heure actuelle, le réseau québécois peut accueillir environ 170 000 enfants, sur un objectif de 200 000 fixé par le gouvernement du Parti québécois. Ne

Voir PRIVÉ en A 2 >

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Éditorial	A 12
Arts et vie	B 1	Le monde	A 10
Bourses	C 4	Petites annonces	S 11
Bridge	S 12	Québec / Canada	A 8
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 6
Divertissements	B 7	Télévision	B 4

LA MÉTÉO

Maximum -8, minimum -10

Nuageux avec percées de soleil en matinée, averses de neige en après-midi. Vents légers. Demain, 5 à 10 cm de neige. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)

Ce mois-ci: 26,2 cm L'an dernier: 24,6 cm
Cet hiver: 208,5 cm L'hiver dernier: 165,1 cm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N^o 39
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9

DEMAIN DANS LE SOLEIL

La Gaspésie



La nouvelle d'un important dépassement de coût au chantier de Papiers Gaspésias, à Chandler, a fait couler beaucoup d'encre cette semaine. LE SOLEIL revient sur la petite histoire de cette usine qui n'a pas connu que des heures sombres, notamment au temps où le *New York Times* en partageait la propriété. Dans le cahier Actualités

Questions vitales



Comment, où et quand... Trois questions simples, mais trois informations essentielles à obtenir quand un membre de l'entourage laisse entendre qu'il songe à s'enlever la vie pour solutionner ses problèmes. La prévention reste le seul outil véritable pour contrer le suicide.

Dans le cahier Zoom

LES SUITES

MILITAIRES

Suite de la Une

sûr, c'est qu'ils ne participeront pas à la mission Athena, en Afghanistan.

« L'enquête n'est pas terminée », a indiqué hier le capitaine Couture, précisant que l'enquête était menée par la police militaire. « Il faut savoir qu'un militaire qui a échoué à un test de dépistage n'est pas automatiquement expulsé de l'armée. Ça prend des facteurs aggravants. Est-ce que, par exemple, le militaire est plus qu'un simple consommateur ? A-t-il des problèmes de consommation ? Consomme-t-il des drogues dures ? Y a-t-il des risques qu'il rechute ? C'est tout ça que les enquêteurs vont tenter de savoir. On pourrait très bien décider de réhabiliter les militaires qui sont réhabilitables. »

À cet effet, un autre porte-parole des Forces armées canadiennes, le major Christian Lemay, a souligné qu'il était moins coûteux de réhabiliter un militaire déjà entraîné que de l'expulser et d'en former un autre à sa place.

Il semble par ailleurs qu'il soit trop tôt pour déterminer si des accusations seront portées contre les militaires fautifs. « Encore là, ça va dépendre de ce que va révéler l'enquête, a fait savoir le capitaine Couture. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le simple fait de consommer de la drogue n'est pas nécessairement synonyme d'accusations. Mais s'il devait y avoir des accusations, les renseignements d'usage seront rendus publics une fois disponibles. »

C'est à partir d'informations reçues il y a plusieurs semaines que la chaîne de commandement a décidé de soumettre 29 militaires de la base de Valcartier à des tests de dépistage de drogues. « Ils ont été ciblés parce qu'on avait des soupçons », a mentionné le capitaine Couture.

Selon le porte-parole du cinquième groupe-brigade mécanisé du Canada, les Forces armées ne pourraient pas décider de généraliser les tests de dépistage de drogues. « Il y a tout l'aspect de la Charte des droits et libertés qui entre en ligne de compte, et il y a des coûts associés aux tests, a souligné le capitaine Couture. Ce qu'on fait, c'est du dépistage sur la base d'informations et d'indications claires qu'on reçoit. Et on n'a aucune indication à l'effet qu'il puisse y avoir d'autres militaires qui consomment de la drogue. »

Interrogé sur l'impact que pourrait avoir cette affaire embarrassante sur la réputation de la base de Valcartier, le capitaine Couture a fait valoir que 30 militaires fautifs sur un bataillon qui compte 600 membres, « ce n'est pas très significatif ». « Où il y a de l'homme, il y a de l'humanité, a-t-il ajouté. On recrute des gens qui évoluent dans une société qui pense à décriminaliser la marijuana. Ce n'est donc pas étonnant que des gens qui consomment se retrouvent chez nous. Pour le reste, je peux vous dire que le problème n'est pas pire chez nous que dans un autre corps de métier. »

La consommation de drogues chez certains militaires pourrait-elle avoir un lien avec le stress du départ pour Kaboul ? S'agit-il d'une tactique pour ne pas partir ? « Seule l'enquête pourra nous le dire, a répété le capitaine Couture. Mais peu importent les raisons qui ont poussé les militaires à consommer, ils savaient qu'ils ne pouvaient pas le faire. Quand ils sont entrés dans l'armée, on leur a dit clairement que la drogue, c'était tolérance zéro. »

Quant à savoir si on connaîtra un jour la teneur des substances illicites retrouvées dans les échantillons d'urine prélevés chez les militaires, rien n'est moins sûr. « Ça fait partie de la preuve, et on ne peut pas révéler des éléments de preuve tant que les accusations ne sont pas déposées. Et on n'est pas encore en mesure de dire si des accusations seront portées », a expliqué le major Christian Lemay.

Selon le capitaine Couture et le major Lemay, c'est la première fois qu'une opération de dépistage de cette envergure a lieu au sein des Forces armées canadiennes.

Les frais d'expertise médico-légale pourraient être remboursés

(PC) — L'État pourrait rembourser les frais d'expertise en matière médico-légale lorsqu'un citoyen conteste une décision devant les tribunaux administratifs, a indiqué hier soir le ministre de la Justice, Marc Bellemare.

« On va tout faire pour trouver une solution. On va notamment regarder les coûts » qu'une telle mesure impliquerait, a dit M^r Bellemare.

Plusieurs citoyens qui contestent des décisions de l'État en matière d'accidents de travail ou de maladies professionnelles sont incapables d'assumer les frais d'expertise médicale ou psychologique requis par leur contestation. Certains s'en sont plaints devant la commission parle-

mentaire qui étudie depuis trois semaines la réforme de la justice administrative. Les travaux de cette commission ont pris fin hier.

Le ministre Bellemare a rappelé que certains organismes publics, comme la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), remboursent jusqu'à 600 \$ au citoyen pour les coûts d'une expertise médicale requise à la suite d'un accident d'automobile. Une telle forme de remboursement des frais d'expertise pourrait être étendue à ceux qui contestent une décision de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST), du Bureau d'indemnisation des victimes d'actes criminels ou de la Régie des rentes (RRQ).

CONTROVERSE

Suite de la Une

fait la nomenclature de ceux et celles qu'il avait déjà amenés à Berlin, de Catherine Zeta-Jones à Cate Blanchett, en passant, justement, par Nicole Kidman et Renée Zellweger... Et alors ?

Kidman est retenue pour des « raisons familiales ». Zellweger tourne les nouvelles aventures de Bridget Jones à Londres, et « ils ont 12 jours de retard ». Quant à Jude Law, il est au boulot avec Mike Nichols. « Je leur ai même proposé de payer tous les frais pour arrêter le tournage pendant une journée, mais ils ont des délais serrés. » Venant de Weinstein, on a envie de le croire.

Philip Seymour Hoffman et Brendan Gleeson ont donc assuré seuls le service, au côté d'Anthony Minghella et de M. Miramax, qui a voulu dissiper les doutes sur le lien tordu entre l'absence du trio et le mauvais sort du film aux Oscars (Law et Zellweger sont tout de même finalistes).

S'il y en a un qui aurait pu bouder, c'est Weinstein. Après tout, c'est la première fois en 12 ans que Miramax ne place pas un de ses poulains dans la course au meilleur film. Et le patron, de toute évidence, n'est pas content.

Il s'en trouve — vrai de vrai — pour avancer qu'en ces temps de grand patriotisme aux États-Unis, le tournage en Roumanie d'un film prenant pour toile de fond la guerre civile américaine a pu heurter certaines susceptibilités. Un argument qui s'appuie aussi sur la campagne menée par plusieurs à Hollywood pour rapatrier les tournages de films américains aux États-Unis.

« Il n'y a pas eu un boycott général, a précisé le producteur, pesant chacun de ses mots. Mais il y a eu un mouvement pour dénigrer le film pour cette raison. Un petit groupe. Je ne connais pas le succès de l'opération, et je fais confiance aux électeurs de l'Académie, mais c'est quelque chose qu'on n'avait pas du tout prévu. »

La « question roumaine » a monopolisé bien des questions. Le Britannique Minghella a signalé que *Cold Mountain* n'est pas le premier film qui n'est pas tourné sur les lieux décrits dans le récit. Qu'il comprend le sentiment nationaliste actuel aux États-Unis, et qu'il est ironique que son film ait pu en souffrir, lui qui se veut justement « antinationaliste et antidrapeaux ». « Le film parle des problèmes qui surviennent quand les gens deviennent sectaires, que ce soit autour des races, des religions, etc. »

De toute façon, sans le tournage en Roumanie — une économie de 30 millions \$, selon le maga-

zine *Screen* —, le film n'existerait pas. « C'est devenu à peu près impossible de faire des films de cette ampleur. MGM a quitté le navire à trois semaines du début du tournage. Sans Miramax, il n'y aurait pas eu de film. »

Weinstein a repris la perche si bien tendue. Et deux fois plutôt qu'une, se livrant à un discours antiprotectionniste dont la virulence a surpris tout le monde. « Miramax a une politique qui défie la position des studios. Nous croyons à l'Europe, nous allons continuer d'y tourner. Le cinéma, pour nous, est universel. »

Il ne s'est pas arrêté là. L'Américain a tiré à boulets rouges sur la discrimination — c'est son mot — dont fait l'objet le cinéma européen dans son pays. « Les États-Unis dominent le cinéma mondial, ils envoient leurs films partout, mais que font-ils en retour ? C'est du 100 pour 1 », a-t-il dit du ratio de films étrangers diffusés dans son pays. Miramax en a poussé plusieurs : *La vie est belle*, *Parle avec elle*, *Cité de Dieu*, quatre fois finaliste aux Oscars, et, bien sûr, *Les Invasions barbares*. « Ce sont des réalisateurs français qui m'ont fait aimer le cinéma », a insisté Weinstein.

Son franc-parler a sauvé l'ouverture. On comprend néanmoins un peu Minghella lorsque, interrogé sur la place que prend la relation harmonieuse entre deux femmes dans son film, il a eu cette réflexion : « C'est si agréable d'avoir à répondre à une question sur le film... »

ENTENDU : la pointe lancée au Festival de Cannes par Harvey Weinstein. Prenant de sa propre initiative la parole à la fin de la conférence de presse de *Cold Mountain*, le patron de Miramax a sorti tous les qualificatifs pour louer la Berlinale, après avoir souligné ses « problèmes » (?) avec la manifestation rivale. Reste à voir ce que ça signifiera pour *Kill Bill Vol. 2*, produit par Miramax, que la rumeur envoie en ouverture de Cannes en mai.

VU : une souriante Frances McDormand, visiblement honorée de présider le jury. L'épauleront l'Irannienne Samira Makhmalbaf (*A cinq heures de l'après-midi*), l'actrice et réalisatrice Valeria Bruni Tedeschi (*Il est plus facile pour un chameau...*), l'Italien Gabriele Salvatores (*Méditerranée*), la jeune réalisatrice éthiopienne Maji-da Abdi, le producteur allemand Peter Rommel, ainsi que le diffuseur new-yorkais Dan Talbot.

APERÇU : quand même quelques étoiles dans le ciel berlinois en ce jeudi d'ouverture, la plus scintillante ayant pour nom Jack Nicholson.

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publiée et éditée par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

PAIEMENT

Suite de la Une

N'empêche, il n'est pas question pour les omnipraticiens de perdre au change, souligne le porte-parole de leur fédération professionnelle, le D^r Jean Rodrigue, qui parle de « révolution appréhendée ». Les médecins devront obtenir des garanties de revenu.

RÉMUNÉRATION PAR CAPITATION

En coulisse, les pourparlers ont commencé. Le modèle québécois serait inspiré des us de l'Angleterre et de l'Espagne. On y pratique la « rémunération par capitation », note M. Rodrigue. Un forfait mensuel ou annuel est versé au professionnel en fonction du « nombre de patients et du type de patients ».

Il y a un « effet de fidélisation des patients ». Le médecin de famille est au cœur des soins.

Déjà, des exemples existent au Québec. En soins palliatifs, les médecins sont payés en vertu d'un taux horaire. Dans les urgences, ils empêchent un forfait ainsi qu'un en fonction du nombre d'actes.

À l'Université de Sherbrooke, d'où arrive le ministre de la Santé, certains ont également un revenu mixte, explique Cathy Rouleau. Un paiement à l'acte et un paiement pour d'autres tâches administratives, d'enseignement...

Les négociations officielles devraient débiter avec l'arrivée de l'été.

PRIVÉ

Suite de la Une

reste au gouvernement qu'à s'assurer que les 30 000 places attribuées se concrétisent. Faute de quoi Québec pourra se prévaloir de la loi 32 adoptée avant les Fêtes, qui lui permet de retirer à un CPE ou à une garderie conventionnée la permission de construire des places qui tardent pour les attribuer ailleurs.

Résultats		GAGNANTS		LOTS	
649	Tirage du 2004-02-04	6/6	0	2 000 000,00 \$	
		5/6+	1	487 996,00 \$	
		5/6	117	3 336,70 \$	
08 22 37 38 45 47		4/6	8 845	84,60 \$	
		3/6	167 514	10,00 \$	
Complémentaire: (43)		Ventes totales:		10 952 104 \$	
		Prochain gros lot (appr.):		8 000 000 \$	
49	Tirage du 2004-02-04	6/6	1	1 000 000,00 \$	
		5/6+	1	50 000,00 \$	
		5/6	23	500,00 \$	
01 10 11 24 48 49		4/6	1 129	50,00 \$	
		3/6	19 764	5,00 \$	
Complémentaire: (36)		Ventes totales:		562 048,50 \$	
04 42 70 71	Tirage du 2004-02-05	Compl. (01)			
Les NUMÉROS BONS sont décomposables jusqu'aux 2 derniers chiffres.					
0623	1898	4292	Catégorie	100 \$	
4295	8683		3 derniers chiffres	20 \$	
			2 derniers chiffres	2 \$	
702	9671	NUMÉRO: 887500	NUMÉRO: 317280		
01 08 09 12 15 18 21 28 34 36	Tirage du 2004-02-05				
43 44 45 46 47 50 52 55 57 70					
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.					
32 500 000 \$	PROCHAIN GROS LOT	LE 6 FÉVRIER 2004			

Réservez en ligne et économisez
5% sur la plupart des tarifs*



Enviabile

pour le confort.

Profitez de ces tarifs réduits en réservant votre billet à www.viarail.ca:

OTTAWA

Kingston	58,96 \$
Toronto	140,28 \$
Montréal	63,02 \$
Québec	121,98 \$
Aldershot	156,54 \$

Tarifs aller-retour en classe Confort (taxe incluse).

TORONTO • KINGSTON • OTTAWA • MONTRÉAL • QUÉBEC

Réservez vos billets en ligne dès aujourd'hui et épargnez!

* Le rabais de 5% s'applique aux réservations faites sur le site Internet de VIA entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2004, pour des voyages effectués entre le 2 février et le 31 mars 2004. L'offre Internet de 5% est valide pour les voyages entre Ottawa et Toronto, entre Ottawa et Montréal, et entre Montréal et Québec. L'offre est valide pour les classes VIA 1 et Confort (économique).

Pour profiter des tarifs ci-dessus, vous devez acheter vos billets au moins 5 jours avant la date du voyage. Le nombre de sièges est limité. Des frais en cas d'annulation ou d'échange et d'autres conditions s'appliquent.

™ Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

www.viarail.ca



cyberpresse.ca/soleil

Cliquez sur l'hyperlien
en haut à droite

«Plus de SOLEIL
dans Cyberpresse»

cyberpresse.ca/soleil

ACTUALITÉS



Denis Schmouh a été reconnu coupable d'avoir reçu deux commissions secrètes en plus de fraude et de vol aux dépens de la congrégation.

MÉGAFFRAUDE DU MARCHÉ CENTRAL

L'homme de confiance des Sœurs déclaré coupable

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

Denis Schmouh, l'homme de confiance des Sœurs du Bon Pasteur pendant plus de dix ans, a été reconnu coupable d'avoir reçu deux commissions secrètes, en plus de fraude et de vol, aux dépens de la congrégation.

L'homme de 68 ans est le troisième accusé dans ce qu'il est convenu d'appeler la saga du Marché central de Montréal, cette aventure qui s'est révélée être une fraude de 100 millions\$. Difficile d'établir les pertes réelles de la communauté, qui est toujours propriétaire du marché central après avoir racheté les parts des autres actionnaires lors d'une faillite. Les Sœurs du Bon Pasteur ont consenti des prêts de 85 millions\$ dans cette affaire.

Schmouh, qui habite l'arrondissement de Sainte-Foy, devait veiller aux intérêts de la communauté dont il était le comptable et le conseiller. Dans sa décision, le juge Jean-François Dionne écrit que l'accusé a fermé sciemment les yeux sur les nombreuses activités de ses deux comparses, mettant ainsi en péril le patrimoine des sœurs.

Les deux comparses en question sont Jean-Pierre Cantin et Jean-Alain Bisaillon. Le premier est devenu délateur, a plaidé coupable et reçu une sentence de cinq ans de prison en plus de l'obligation de rembourser 5 millions\$. Quant à Bisaillon, il s'est suicidé avant de subir son procès. Les gestes reprochés aux accusés se sont déroulés entre 1992 et 1997.

Des trois accusés dans cette affaire, Schmouh est celui qui a le moins profité financièrement des religieuses, reconnaît le procureur de la Couronne, M^e Paul Roy demandera que l'accusé purge trois ans de prison lors des représentations sur sentence le 27 avril.

Schmouh n'a pas vraiment protégé les intérêts de la congrégation lorsqu'il a « joué » avec les dates lors de prêts de 4,2 millions\$ et de 21 millions\$. Les religieuses croyaient que le premier prêt avait été remboursé, et c'est la raison pour laquelle elles ont consenti le prêt de 21 millions\$. Dans les faits, le deuxième prêt a servi à rembourser le premier.

Au sujet de ces prêts, le juge écrit que même une personne non experte en comptabilité aurait été alertée par les manœuvres de Cantin et Bisaillon, ou par le manque d'explications sur leurs activités.

Les religieuses ne voulaient plus faire affaire

avec Jean-Alain Bisaillon. Non seulement Schmouh n'a pas respecté cette volonté de la congrégation, mais il a fait signer un document à l'insu d'une religieuse en autorité qui permettait à Bisaillon d'acquiescer pour 150 000\$ des actions du marché central. Des actions qui valaient des millions de dollars.

La première commission secrète concerne un montant de 500 000\$ que Schmouh aurait touché si les religieuses consentaient un dernier prêt de 30 millions\$. Le même document mentionne également que les trois comparses devaient se partager les profits de la vente ou de la liquidation du marché central.

Des événements qui ne se sont jamais produits. De plus, quelques jours plus tard, Schmouh a demandé que l'entente conclue avec Bisaillon et Cantin ne soit plus valide.

Lors d'un voyage en Suisse, Schmouh a ouvert un compte de banque, dans lequel un de ses complices a déposé 100 000\$ deux mois plus tard. L'accusé n'a jamais touché l'argent, demandant 18 mois après à Jean-Pierre Cantin de fermer le compte. La fraude du marché central venait d'être mise au jour et Schmouh avait été congédié par les religieuses.



La sœur économe Yvette Dicaire

PROSTITUTION JUVÉNILE

Le juge rejette vite la requête en récusation

RICHARD HÉNAULT

RHenault@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — « Ne soyez pas offusqué si je compare votre requête et vos procédures à ce que l'on voit dans un procès d'école: de bons mots, de bons sentiments et de bons principes... »

Le ton était donné. Incisif, le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, s'appretait en ces mots à rejeter la requête du ministère public réclamant sa récusation de la cause de Robert Gillet et de six autres présumés clients du réseau de prostitution juvénile. Quelques minutes plus tard, le magistrat passait à sa conclusion en statuant que la poursuite n'avait réussi à démontrer ni partialité, ni apparence de partialité dans le récent jugement pour arrêt des procédures, de sorte qu'un observateur renseigné ne pourra conclure à l'iniquité du procès à venir.

En apparence, le juge Martin n'a aucunement été ébranlé par la requête en récusation. Dès son entrée dans la salle d'audience, hier, son idée semblait être faite, car en dépit des intéressantes plaidoiries du procureur de la Couronne, M^e Pierre Lapointe, et de l'avocat de Gillet, M^e Jacques Larochelle, le magistrat a pris très peu de notes et il a rendu jugement séance tenante.

« La position de la poursuite laisse à désirer quant à ses liens plutôt faibles entre les principes et la pratique », a déclaré le juge. Selon lui, les conclusions qu'il tirait dans son jugement sur l'arrêt des procédures quant au travail du ministère public et de la police ainsi qu'à la crédibilité de la principale plaignante dans le dossier de Gillet étaient fondées sur une preuve abondante.

Par exemple, le témoignage de l'animateur de radio démontait clairement que son arrestation a été orchestrée par et pour les médias, a rappelé le juge Martin. « J'avais le devoir de me pencher sur ces questions », a insisté le magistrat en réitérant que les droits de Gillet ont été brimés.

« Je n'ai aucune hésitation à dire qu'il n'y a ni parti pris, ni partialité dans ma décision, a poursuivi le juge. Et ce ne sont ni les chroniqueurs, ni les professeurs, ni les journalistes qui doivent prendre la décision. » Le magistrat faisait ainsi allusion aux extraits d'articles du SOLEIL apparaissant à la requête du ministère public.

« Ce n'est pas plaisant de lancer une critique au procureur général, mais le procureur général est un justiciable comme un autre, a-t-il par ailleurs mentionné. Il a une marge discrétionnaire, pas selon les quatre volontés du ministère de la Justice, mais selon les barèmes de la jurisprudence. »

Le juge faisait allusion à un autre article du SOLEIL que M^e Larochelle venait d'évoquer et dans lequel le procureur général, Marc Bellemare, disait qu'il allait s'assurer que les accusations contre Robert Gillet étaient « impeccables » avant de décider si elles seraient maintenues. « Qui peut être si peu éclairé pour le prétendre? », a ironiquement demandé M^e Larochelle.

« Il est déconseillé que le procureur général fasse de telles déclarations, a glissé plus tard le magistrat. Peut-être y a-t-il d'autres preuves... On verra. »

Le juge Martin s'est bien défendu d'avoir voulu « superviser » qui que ce soit, tel qu'allégué dans la requête du ministère public, sinon il aurait arrêté les procédures, a-t-il dit. « Mon approche est équilibrée », a-t-il conclu avant de rejeter la requête en récusation.

Dans sa plaidoirie, plus tôt, M^e Lapointe en avait appelé à la prudence du juge Martin car le rejet de la requête, hier, pouvait devenir un



« Je n'ai aucune hésitation à dire qu'il n'y a ni parti pris, ni partialité dans ma décision, a dit le juge Fraser Martin. Et ce ne sont ni les chroniqueurs, ni les professeurs, ni les journalistes qui doivent prendre la décision. »

motif d'appel au terme du procès. « Veut-on prendre le risque? » a demandé le procureur, selon lequel une personne raisonnable ne pourrait croire à un procès impartial, compte tenu des critiques sévères déjà formulées par le juge à l'endroit des procureurs, de la police et de la principale plaignante dans le dossier de Gillet.

Les commentaires du juge allaient beaucoup trop loin, estimait M^e Lapointe en insistant sur le caractère « préventif » de la requête en récusation. « Malgré vos positions très claires et fermes ainsi que vos critiques sévères, vous seul savez si vous pouvez remplir l'exigence d'équité », a dit le procureur au juge en précisant bien que la décision de ce dernier n'était pas mise en doute.

PROCÈS IMPARTIAL

De son côté, M^e Larochelle s'était dit d'avis qu'en cas de récusation, ce sont les accusés qui se seraient demandé s'ils auraient eu un procès impartial. Même s'il y avait eu récusation, tout autre juge aurait dû faire la mise en garde aux jurés quant à la crédibilité de la principale plaignante dans le dossier de Gillet, puisqu'il est clairement établi qu'elle s'est déjà parjurée.

L'avocat s'est bien payé la tête des médias qui ont cité l'opinion d'« experts » à la suite du jugement pour l'arrêt des procédures. Lisant quelques extraits d'articles, il a fait la démonstration, au grand amusement du juge Martin, que certains disaient noir, d'autres blanc, et que l'un d'eux s'est même contredit d'une semaine à l'autre.

L'audition des autres requêtes a dû être reportée à ce matin, un des avocats de la défense étant absent. Entre-temps, la procureure de la Couronne, M^e Genevieve Lacroix, a annoncé l'arrêt des procédures quant au premier chef figurant à l'acte d'accusation direct des neuf présumés clients du réseau de prostitution. Plutôt évasif, celui-ci accuse les hommes d'avoir « obtenu, moyennant rétribution, les services sexuels de personnes âgées de moins de 18 ans jusqu' alors inconnues ou ont communiqué avec quiconque en vue d'obtenir, moyennant rétribution, de tels services ».

Les défusions à l'heure du Web

Un nouveau site Internet, mis en ligne par le Comité des citoyens de la banlieue de Québec, vise à informer

VALÉRIE GAUDREAU

VGaudreau@lesoleil.com

Les troupes défusionnistes se placent en mode haute-vitesse. Depuis deux jours, le Comité des citoyens de la banlieue de Québec a mis en ligne un site Internet qui veut informer et mobiliser la population en prévision du débat sur les défusions municipales.

Intitulé « Le pouvoir de décider de notre avenir », le site Internet www.defusion-quebec.ca contient des textes et des analyses en prévision de la signature des registres sur les défusions entre le 2 mai et le 15 juin.

« On veut des citoyens informés des

deux bords, affirme Simon Wilson, du Comité des citoyens de la banlieue de Québec. On veut tenter de donner la meilleure information possible sur le sujet. » Ce résident de Sillery estime que les arguments en faveur des défusions sont trop peu connus. D'où l'idée de ce site, résultat de « trois ans d'accumulation et de travail », selon M. Wilson.

Visiblement fier du nouvel outil défusionniste, il souligne que le site a été créé entièrement par des bénévoles. « Personne n'a été payé là-dedans », précise-t-il.

Malgré son caractère partisan, le site veut livrer l'information la plus objective possible, assurent ses instigateurs. À ce titre, defusion-quebec.ca

contient des sections présentant des opinions d'experts. Il propose aussi le « bilan de santé de la nouvelle ville » et il rendra bientôt accessibles des textes sur la question des fusions dans le monde.

Au-delà de l'information, le site se veut une façon de mobiliser les citoyens

Mais au-delà de l'information, le site se veut une façon de mobiliser les citoyens, selon Christian Plamondon, aussi membre du Comité. « Ça permet de recruter nos soldats », illustre-t-il.

Une section du site invite d'ailleurs les internautes à joindre le comité des citoyens de leur ancienne ville et annonce les réunions à venir dans les divers regroupements locaux.

EN ROUTE POUR LE REGISTRE

À court terme, le Comité des citoyens de la banlieue de Québec concentrera ses énergies à inciter la population à aller signer le registre qui mènera à l'éventuelle tenue d'un référendum sur la question. « Un référendum sur les défusions permettra aux deux parties de faire entendre leurs arguments et la population aura ainsi un portrait plus juste de la réalité », peut-on lire dans la section qui invite tout le monde, incluant les

fusionnistes et les indécis, à aller signer le registre.

BON MORAL

Questionné sur le moral des troupes, à quelques mois de la signature de ce fameux registre, Christian Plamondon prévoit un « printemps très chaud ». Il est confiant que la population sera au rendez-vous et signera massivement. Ce résident de Saint-Augustin dit d'ailleurs avoir remarqué un véritable « dégel » de la fibre défusionniste dans son voisinage. Un réveil brutal qu'il attribue à l'arrivée des comptes de taxes. « La marmite bouillait, mais là, avec les augmentations de taxes, les gens m'en parlent. Ils sont de plus en plus fâchés », dit-il.

50^E CARNAVAL DE QUÉBEC



L'équipe de l'Hôtel-Dieu a commencé l'entraînement à l'eau en décembre, avec un vieux canot de fortune, le temps que sa nouvelle embarcation soit prête. Puis, elle est passée à l'entraînement intensif en janvier, avec le nouveau canot.

Sept générations de Lachance sur le fleuve

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

Si le fleuve Saint-Laurent représente un obstacle infranchissable pour plusieurs, il est un véritable terrain de jeu pour d'autres, surtout l'hiver. La famille Lachance en est la preuve vivante. Une septième génération perpétue toujours la tradition en bravant les dangers hivernaux du cours d'eau. « Ça sent le canot chez nous », dit Jean-François Lachance, qui participera dimanche à la course en canots du Carnaval. L'homme de 32 ans compte bien faire honneur à son grand-père, qui a remporté la première compétition de l'événement en 1955 avec quatre de ses frères.

Pour y arriver, il sera épaulé par son frère Daniel. Et si ce n'avait été d'une fracture à la main du cadet de la famille, Dominique, un troisième Lachance aurait pris place dans l'embarcation. Depuis 1955, trois générations de cette famille ont pris part à la compétition du Carnaval.

Issus ironiquement de l'île aux Canots, les Lachance ont ainsi assisté à l'évolution de la fabrication des embarcations, des premières faites de bois à celles en fibre de verre. « Ce qui compte, ce n'est pas nécessairement le canot, mais plutôt le cœur que les cinq gars à l'intérieur mettent pour gagner », croit tout de même Jean-François Lachance.

ÉQUIPE FAMILIALE ?

Deux cousins du père du jeune homme prendront également part à la course de dimanche. Cependant, ils n'embarqueront pas dans le même canot, n'ayant pas réussi à trouver du temps pour s'entraîner ensemble. « Le problème, c'est qu'on n'a pas tous les mêmes disponibilités », explique Richard Lachance, 44 ans.

Difficile en effet puisque Jean-François Lachance s'entraîne jusqu'à 30 heures par semaine, ce qui n'est pas possible pour tous. « C'est un gros investissement de temps et d'argent », confirme Daniel Lachance, 42 ans. Il en coûterait ainsi un minimum de 10 000 \$ pour l'embarcation et l'équipement seulement. Et c'est sans compter les nombreuses réparations nécessaires à la suite de bris.

Néanmoins, la tradition de canot à glace chez les Lachance ne semble pas près de disparaître. Déjà, Jean-François Lachance prépare la huitième génération de canoteurs sur glace de la famille. Agé de deux ans, son petit Tristan a déjà effectué son premier tour sur les eaux du fleuve à six mois à peine. « Je ne serai pas déçu s'il ne voulait pas en faire, mais c'est sûr que je vais l'initier », avoue candidelement le père.

De la médecine extrême au sport extrême

Cinq spécialistes du cancer à l'Hôtel-Dieu rameront pour leurs malades

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

■ Ils pratiquent une médecine extrême pour sauver des vies. Ils pratiquent aussi un sport extrême pour sauver des vies. Cinq spécialistes du cancer de l'Hôtel-Dieu de Québec participeront à la classique de canots du Carnaval, dimanche, au profit de leurs malades. Une initiative peu commune s'il en est.

« Nous sommes déjà habitués aux grands défis, raconte au SOLEIL le radio-oncologue André-Guy Martin, le vétéran du quintette à 43 ans. Nous avons une culture des choses insolites, des solutions inusitées. Cette course nous permet de joindre l'utile à l'agréable. »

Le D^r Martin est un exemple vivant de ce qu'il avance. Après avoir complété sa formation en pharmacie et avoir à peine commencé à pratiquer, il décidait, à 30 ans, d'étudier la médecine du cancer. « Je combattais la maladie à ma façon, c'est-à-dire par les médicaments, dit-il. Je voulais aller plus loin. Je voulais faire plus. »

Les cinq hommes, deux oncologues et trois physiciens médicaux faisant déjà équipe contre le cancer, vont ramer au bénéfice de la recherche sur cette maladie, dimanche, sur le fleuve Saint-Laurent. Leur bourse, 475 \$ minimum, ira à L'Organisation québécoise des personnes atteintes de cancer. De même que tous les dons recueillis entre-temps par l'équipe Abbott Oncologie, qui ne manquera pas de frapper l'imagination, dans

la classe participation. Les cinq canotiers ont même promené, dans leur embarcation, tout donateur de 100 \$ ou plus qui en manifestait le désir.

Abbott, le commanditaire, est une compagnie pharmaceutique à laquelle les astres étaient particulièrement favorables cette semaine. Elle est partenaire d'un important congrès canadien de neurologie, qui a lieu au Château Frontenac. Ce qui donnera une forte visibilité à la course de canots dans le milieu médical. Même que l'équipe de l'Hôtel-Dieu sera l'invitée du grand banquet de demain soir, qui aura lieu au Palais des Arts, sur Grande Allée. Son canot aura alors été installé sur l'autel de cette ancienne église, pour inciter les congressistes à ouvrir leur porte-monnaie en même temps que leur cœur.

LE GOÛT DE VIVRE

Le capitaine de cette singulière équipe est le physicien Mario Chrétien, qui en est aussi le benjamin, à 30 ans seulement. Les autres membres sont le radio-oncologue Éric Vigneault, ainsi que les physiciens Carl Côté et Nicolas Varfalvy.

C'est par une femme, Nathalie Dufour, que Chrétien fut initié au canot sur glace. Il avait participé à la course dans la classe compétition, un certain hiver où il y eut un désistement de dernière minute. Et puisque l'équipe en question devait tirer sa révérence après coup, il allait monter son propre quintette, c'était décidé.

« On ne fait pas du canot sur glace pour se mettre en forme, insiste Mario Chrétien. Il faut d'abord être en forme pour faire du canot sur

glace. » Lui et ses équipiers s'adonnaient déjà au vélo, au ski de fond, à la natation, au kayak, à l'escalade. Si l'expression « sport extrême » est relativement nouvelle, le sport extrême, lui ne l'est pas. Et on pourrait presque parler de vie extrême quand on sait, par exemple, que Mario Chrétien va et revient du travail chaque jour à vélo, à partir de Cap-Rouge, hiver comme été ?

Son équipe a commencé l'entraînement à l'eau en décembre, avec un vieux canot de fortune; le temps que sa nouvelle embarcation soit prête. Puis, elle est passée à l'entraînement intensif —trois fois par semaine— à compter de janvier, avec le nouveau canot. « On ne court pas pour gagner, mais pour s'amuser! » lance le capitaine. Mais surveillez-les bien dimanche.

« Ça peut étonner, disent Chrétien et Martin, mais le fait de côtoyer la mort quotidiennement nous donne le goût de profiter encore plus de la vie. Notre métier peut paraître dur, mais il y a un côté très positif dans ce que nous faisons. Nous améliorons la qualité de vie du malade. Et nous arrivons à le guérir plus souvent qu'on pense. »

Les concurrents de la classe participation effectuent une fois la traversée Québec-Lévis aller-retour, une course d'environ une heure pour une bonne équipe. Alors que ceux de la classe compétition doivent compléter deux fois le même parcours. Cette année, ils passeront manifestement beaucoup plus de temps à pousser leur canot sur la glace qu'à ramer. Mario Chrétien raconte avoir récemment bouclé un parcours complet sans avoir mis une seule fois les rames à l'eau.

« Le fait de côtoyer la mort quotidiennement nous donne le goût de profiter encore plus de la vie »

CARNAVAL DE QUÉBEC



VENDREDI 6 FÉVRIER

- Place Hydro-Québec (Place D'Youville)
18 h Animation du début du siècle
19 h Danse traditionnelle avec Normand Legault
- Place Desjardins
19 h Free Style Extrême au Jumpai Trampoline Mikes
- Tente METRO Gagnon
20 h Les Soirées Spectacles Sleeman - Swing

Le flirt



CLASSE M
549\$*
2,9%
FINANCEMENT
À L'ACHAT

Pour ceux qui fuient les relations sérieuses, voici une location-bail à clause échappatoire.

► LA NOUVELLE CLASSE M 2004. Grâce à la location-bail la plus flexible de l'industrie, la Mercedes de Classe M peut être rendue sans difficulté à tout moment entre le 27^e et le 39^e mois, et ce sans pénalité. Et avec des caractéristiques de série comme l'entraînement aux 4 roues, le Freinage d'urgence assisté (BAS), des jantes en alliage, un moteur de 232 ch ainsi qu'une transmission automatique à 5 rapports adaptable au conducteur, c'est le partenaire idéal. Alors si vous êtes de ceux qui aiment l'aventure, venez faire un essai routier sans tarder. Mercedes-Benz. N'attendez plus.



Chatel Automobiles, 1350, Rue Bouvier, Québec, 628-6336 • Satellite de Chatel Automobiles (Vente et Service), 171, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père, 1 800 353-0911

© Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ont., 2004. Offre de durée limitée, sur approbation du crédit. *Bail de 39 mois et de 56 500 km avec valeur de reprise fixe et taux d'intérêt annuel de 2,9 %. ML250 Éléance 2004 équipée de série intégrée au PDSF de 59 325 \$, avec acompte de 3 378,88 \$ et obligation totale de 21 411 \$, dépôt de garantie remboursable, frais de transport et de préparation, taxes en vigueur et frais d'enregistrement et d'immatriculation en sus. Frais de 0,25 \$/km supplémentaire au-delà de 10 000 km/an. Option d'acheter le véhicule en fin de bail (appel au Méridien) pour la somme de 33 828,50 \$, plus les frais et les taxes en vigueur. **Il faut verser un acompte de 15 % du PDSF pour être éligible à rendre le véhicule entre le 27^e et le 39^e mois sans pénalité. Options en sus. Le concessionnaire peut offrir un prix de location moindre. Détails auprès du concessionnaire. ***Taux de financement à l'achat de 2,9 % - sur approbation du crédit - offert pendant 36 mois pour certains modèles de Classe M 2004. Exemple de financement: 25 000 \$ à 2,9 % par an équivalent à 725,93 \$ par mois pendant 36 mois. Le coût de l'emprunt est de 1 133,48 \$, d'où une obligation totale de 26 133,48 \$. Les paiements mensuels et le coût de l'emprunt varient selon la durée du contrat, le salaire emprunté et le montant de l'acompte de la reprise. Taxes, frais d'immatriculation, d'enregistrement, de documentation, d'inspection avant la livraison et d'assurance PPSA, ainsi que charges financières, frais de transport et autres options en sus. Détails auprès du concessionnaire. ML500 équipée avec Ensemble Sport, en option.

MÉDICAMENTS POUR PAYS PAUVRES

Le Canada en compétition avec le Brésil et le Portugal

LOUISE LEMIEUX
Llemieux@lesoleil.com

Dans le discours du Trône de cette semaine, le Canada maintient son intention de modifier la Loi sur les brevets afin de permettre aux pays en voie de développement d'acheter des médicaments à prix abordables. Mais les prix canadiens seront-ils assez bas pour concurrencer ceux des médicaments génériques déjà produits par le Brésil, l'Inde et le Portugal?

Denis Pinsonnault, directeur du CCISD (Centre de coopération internationale en santé et développement), se pose la question.

Les pays en voie de développement achètent des médicaments génériques par l'intermédiaire de leur pharmacie centrale. Grâce à ce système, les pays possèdent déjà un circuit de distribution et d'approvisionnement. « Ces pharmacies centrales font des appels d'offres sur le plan international. Les génériques canadiens vont-ils proposer un prix qui pourra concurrencer ceux du Brésil, de l'Inde, du Portugal, où les coûts de production sont moindres qu'au Canada? C'est le médicament le moins cher et de meilleure qualité qui l'emportera », prédit le directeur général du CCISD. Rien ne prouve pour le moment que les médicaments canadiens seront compétitifs.

Et puis, même à prix modique, les pays africains auront-ils les moyens d'acheter ces médicaments antirétroviraux? se demande encore M. Pinsonnault. Quand un pays dépense 3 \$ par personne annuellement pour les médicaments, on peut se demander comment il pourra se permettre les thérapies contre le sida. Même si le prix de 400 \$ annuels prévu est beaucoup moins que les 11 000 \$ que coûte semblable thérapie ici.

« Dans un contexte de pauvreté, qui va avoir droit aux antirétroviraux? Les

plus riches? Ceux qui sont déjà en place dans les structures politiques? Beaucoup de questions se posent », ajoute Pierre Champagne, responsable des projets du CCISD avec la Banque mondiale. L'OMS voudrait rendre accessibles les antirétroviraux à trois millions d'Africains d'ici 2005. Mais 30 millions de personnes sont déjà infectées.

La disponibilité des médicaments, c'est bien. Mais encore faut-il assurer un suivi médical des patients pour vérifier la prise correcte de la médication. Ces structures médicales nécessaires sont loin d'être suffisantes.

NÉCESSAIRE ÉCLAIRCISSEMENT DE LA LOI

La modification de la Loi sur les brevets permettra aux compagnies de génériques d'utiliser le brevet des grandes compagnies pharmaceutiques pour produire des génériques pour soigner le sida, le paludisme, la tuberculose et autres épidémies dans les pays en développement. Ces compagnies feront des ententes avec les pays. Une fois l'entente convenue, les grandes compagnies pharmaceutiques proposeront-elles à leur tour un bas prix équivalent, court-circuitant ainsi le contrat des

compagnies de génériques? C'est l'inquiétude du Dr Julio Soto, directeur scientifique du CCISD. « C'est le point faible du projet de loi. S'il n'est pas réglé, la loi ne sera qu'un vœu pieux », dit-il.

Malgré tout, les professionnels du CCISD s'entendent pour dire que la loi C-56 est un « gros pas ». Le Canada a le mérite d'être le premier pays à répondre à l'appel des Nations unies de permettre la fabrication de médicaments génériques pour exportation à bas prix vers les pays en voie de développement. Reste à voir si la loi sera adoptée avant le déclenchement des élections fédérales.



Denis Pinsonnault

Les opposants à la construction du Suroît ont une nouvelle arme

Le programme Power Smart de BC Hydro permettra d'économiser autant d'énergie que produira la centrale thermique

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Au moment où la pression s'accroît sur Jean Charest pour contrer la construction du Suroît, une étude démontre que BC Hydro épargnera avec son programme d'économie énergétique l'équivalent de l'électricité que générera la centrale thermique de Beauharnois.

Le programme Power Smart diminuera de 840 mégawatts la consommation totale d'électricité en Colombie-Britannique, selon une étude publiée en juin 2003. C'est très exactement l'énergie que pourra produire le Suroît en brûlant du gaz naturel.

Le document a été remis au SOLEIL, hier, par le directeur général du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Philippe Bourke. BC Hydro, souligne-t-il, a un volume de vente trois fois moindre que celui d'Hydro-Québec. Ceci porte M. Bourke à croire que le potentiel d'économie est multiplié au Québec.

Par ailleurs, le climat beaucoup plus froid ici amène un impact plus important des mesures d'économie. En clair, il est plus payant de changer une fenêtre ou d'améliorer l'isolation d'un bâtiment au Québec qu'en Colombie-Britannique.

Pour BC Hydro, il en coûte 2,5 cents pour économiser un kilowattheure, alors qu'il en coûte en moyenne 5,5 pour en produire un à partir de nouvelles installations. La différence se solde par une économie de 255 millions \$ par année, selon l'étude. La construction du Suroît est estimée à 550 millions \$.

L'étude s'est penchée sur le potentiel de conservation d'énergie en milieu résidentiel, commercial et industriel. Ses auteurs soulignent qu'ils n'ont pas pris en compte les changements de comportement du consommateur; ils n'ont inclus dans leur tour d'horizon que les technologies d'efficacité énergétique qui sont actuellement disponibles, ou qui le seront d'ici 2005.

COALITION

Hier, les trois principaux groupes à l'origine de la Coalition contre la centrale du Suroît, soit l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) sont revenus à la charge contre le Suroît. Accusant de nouveau Hydro-Québec de cacher de l'information, ils réclament le départ de son président, André Caillé, et de son président à la division production, Thierry Vandal.

Pour Guy Lessard, président du RNCREQ, Hydro-Québec a floué tout le monde, y compris le gouvernement, en allant

de l'avant avec le Suroît: « Hydro a traité cavalièrement la politique énergétique du Québec », dit-il.

La Coalition interpelle les députés au conseil général libéral, en fin de semaine, leur demandant de « faire échec aux projets de centrales thermiques (Suroît et Bécancour), de favoriser l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie et de mettre à jour la politique énergétique québécoise ». La Coalition organise un rassemblement samedi, 13 h, devant le Centre des congrès, sur le boulevard René-Lévesque.

LE GOUVERNEMENT PERSISTE

Les protestations soulevées par le projet du Suroît ne font pas broncher le gouvernement. « J'ai appris qu'en politique, on ne peut pas plaire à tout le monde, a souligné, hier, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad. (...) Notre position, aujourd'hui, c'est qu'on va de l'avant avec Suroît. On écoute la population, et je fais la distinction entre la population et les groupes qui contestent le projet. »

Hydro-Québec n'est pas en train d'amorcer un virage thermique, jure le ministre. Après l'activation de Suroît, l'utilisation de la centrale de Tracy sera réduite au minimum, assure-t-il.

Aujourd'hui, lors du caucus libéral, le ministre Hamad devra justifier le projet à ses collègues députés.

« Actuellement, et je suis très fier de le dire, nous avons une très belle solidarité ministérielle, a affirmé M. Hamad. (...) Demain (aujourd'hui), je vais aller expliquer exactement notre position gouvernementale, le pourquoi de notre demande à Hydro-Québec de présenter Suroît. »

M. Hamad risque de rencontrer quelques sceptiques, ce matin, à la réunion hebdomadaire des députés de Jean Charest. Le représentant de Verdun à l'Assemblée nationale, Henri-François Gauthier, fait partie de ceux qui doutent.

« On nous dit qu'Hydro sera en manque d'énergie, en 2007, a exposé le député lors d'une entrevue. Je veux bien le croire. Mais il faut me convaincre. »

« Le Québec n'est pas en période de croissance démographique, a-t-il commencé par indiquer. De plus, la structure économique du Québec se déplace du secteur tertiaire vers l'économie du savoir », le second secteur consomme beaucoup moins d'énergie, a-t-il expliqué.

Finalement, « nous (les Québécois) investissons beaucoup dans la rénovation de notre parc de logements. Or, la première chose qu'un propriétaire fait, dans ce cas, c'est d'investir dans l'isolation de sa maison, donc de diminuer les besoins pour la chauffer. »

Avec la collaboration de Simon Boirin et de Michel Corbett

50 ans
Carnaval de Québec
M. Christie

AU PROGRAMME
VIA+
VIA Rail Canada

Vendredi 6 février

19 h Free Style Extrême au Jump'n Trampoline Mikes
Lieu : Place Desjardins

20 h Soirée Spectacle Sleeman - Swing
Lieu : Tente METRO Gagnon

20 h Party des années 60 à 80 avec CFOM
Lieu : Place Loto-Québec

Samedi 7 février

9 h 30 Déjeuner western de Calgary
Lieu : Place Hydro-Québec

10 h Course de tacots Normandin
Lieu : Côte de la Fabrique

13 h 30 Course en canot (Preliminaires)
Lieu : Place Desjardins

13 h 30 et 15 h Arthur l'Aventurier
Lieu : Village M. Christie

19 h Premier Défilé M. Christie
Lieu : Charlesbourg

20 h Soirée Spectacle Sleeman / X-Act Blues d'Edmundston
Lieu : Tente METRO Gagnon

20 h Soirée dansante avec CIME 93.3
Lieu : Place Loto-Québec

00 h International de sculpture sur neige - La nuit des longs couteaux
Lieu : Place Desjardins

50^e CARNAVAL DE QUÉBEC
30 JAN - 15 FÉV 2004

Exposition Carnaval, Mardi gras, Carnaval

Au Musée national des beaux-arts du Québec, jusqu'au 15 février

Du mardi au dimanche de 10 h à 17 h mercredi, de 10 h à 21 h

- 25 \$ de rabais pour l'exposition internationale De Millet à Matisse avec le port de l'Effigie.
- Offre valide du 29 janvier au 15 février 2004 uniquement.
- Un billet par effigie. Non monnayable.
- Ne peut être jumelé à aucune autre offre.
- 50 ans d'histoire du Carnaval
- Parcours interactif
- Ateliers de bricolage

L'Effigie et ses privilèges

Accès à 300 activités et spectacles, 3 sites majeurs

Plus de 10 000 \$ en prix offerts par VIA Rail Canada, dont 50 voyages aller-retour Québec-Montréal en train et des rabais de 10 \$ à 500 \$ à gratter.

7\$

5 \$ de rabais chez METRO Gagnon

En rapportant votre Effigie dans un METRO Gagnon, obtenez 5 \$ de rabais. Entre le 16 et le 29 février 2004, sur tout achat de 50 \$ et plus. Certaines conditions s'appliquent. Règlements disponibles dans les METRO Gagnon.

Reglements de l'Effigie disponibles au bureau du Carnaval (418) 626-3716

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

autobus (y pense avec raison!)

Info Carnaval
(418) 621-5555 1-866-4-CARNAVAL carnaval.qc.ca

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

Un juge ordonne la création d'un c.a. provisoire

Gaétan Gagné et M^{re} Marc Leclerc nommés au conseil du CNDF

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

■ Les acheteurs des immeubles et des terrains du Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) auront leur place au conseil d'administration de la corporation du collège. Le juge Jean Lemelin, de la Cour supérieure, a ordonné mercredi la formation d'un conseil composé de représentants des deux parties.

Le juge Lemelin a ainsi répondu positivement à la requête de Gestion Groupe Campus inc. qui demandait que le Tribunal ordonne la mise en place d'un nouveau conseil d'administration, ce qui n'avait pas encore été fait depuis la vente conclue le 8 avril 2003 au montant de 6 millions \$.

Il aura donc fallu une injonction de la cour pour que ce conseil provisoire soit formé. Depuis mercredi, il est composé des trois administrateurs actuels du CNDF, Jean-Noël Tremblay, Jean-Paul Desbiens (dit « le frère Untel ») et Christiane Falardeau, en plus de deux membres qui représentent Gestion Groupe Campus, soit Gaétan Gagné, de l'Entraide, assurance-vie et M^{re} Marc Leclerc.

Dans une entrevue au SOLEIL la semaine dernière, le président de Gestion Groupe Campus, Soerates Goulakos laissait entendre que le fait que sa compagnie soit représentée sur le nouveau conseil d'administration permanent de la corporation était l'une des clauses confidentielles signées par les deux parties au moment de la vente.

TRANCHER LE DÉBAT

Mais acheteurs et vendeurs ne s'entendant pas sur l'interprétation de ces fameuses clauses qui visent à assurer la vocation d'enseignement du collège. L'injonction du juge Lemelin vient donc trancher le débat à court terme.

Chacune de leur côté, les parties ont d'ailleurs entreprises des démarches juridiques dans le dossier de cette vente qui tourne mal.

Le directeur général du collège, Jean-Noël Tremblay, a déposé vendredi dernier une requête pour résilier la vente puisque Gestion Groupe Campus est en défaut de paiement auprès de son créancier, Immeubles Primes de l'homme d'affaires Karsten Rumpf.



Le litige réside dans l'interprétation que font les différentes parties des clauses visant à assurer la vocation d'enseignement du campus.

Gestion Groupe Campus reproche pour sa part à M. Tremblay de ne pas respecter les engagements pris au moment de la vente des immeubles.

Les deux affaires seront entendues ensemble du 17 au 21 mai 2004. En attendant, le juge Lemelin estime que la constitution d'un conseil provisoire est « le moyen le plus approprié pour sauvegarder les droits des parties », peut-on lire dans l'ordonnance de sauvegarde.

Le conseil provisoire aura comme rôle d'administrer les affaires du campus jusqu'à ce qu'un jugement final et définitif ne soit porté à l'issue des audiences de mai prochain.

La formation de ce nouveau conseil est une bonne nouvelle pour M. Goulakos qui se réjouit de voir son camp représenté. « Ça nous permettra de défendre les intérêts de Gestion Groupe Campus et surtout les intérêts du collège », dit-il en entrevue téléphonique. L'homme d'affaires montréalais n'en dira toutefois pas plus puisque mercredi, le juge Lemelin a aussi prononcé une ordonnance de confidentialité sur le contenu des ententes conclues en marge de la vente.

LE SOLEIL n'a pu joindre les représentants de la corporation du CNDF.

RIVE-NORD-RIVE-SUD

« Une zone économique qui n'existe pas »

Jean Garon estime que la Rive-Sud sera mieux servie par le CELCA que par le Pôle

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ La zone économique commune Rive-Nord-Rive-Sud dont se réclament le Pôle et les décideurs de la Rive-Nord n'existe pas, de l'avis du maire de Lévis, Jean Garon.

« Ce qui existe, c'est Chaudière-Appalaches. Et entre la CMQ et Chaudière-Appalaches, mon choix est vite fait. C'est Chaudière-Appalaches qu'est le cœur des Lévisiens. C'est avec cette région qu'ils ont des atomes crochus. D'ailleurs, 40 % d'entre eux en sont originaires », a précisé le maire de Lévis, Jean Garon, à l'occasion d'un entretien, hier.

« Ils (la Rive-Nord) travaillent en demandant de l'argent et des immeubles aux gouvernements. La culture d'ici est entrepreneuriale. Nous travaillons depuis longtemps avec les entrepreneurs. Notre réingénierie est faite depuis des années » a-t-il ajouté, notant du même souffle que Chaudière-Appalaches se démarque avec « le plus bas taux de chômage du Québec depuis 15 ans ».

La profession de foi du maire de la première ville de Chaudière-Appalaches vient épauler le point de vue exprimé plus tôt cette semaine par le Conseil économique Lévis—Chaudière-Appalaches (CELCA).

Son porte-parole, Michel Caseault, a donné à entendre que le Pôle tirait toute la couverture à lui, ignorant entre autres la réalité économique propre à Chaudière-Appalaches, voire son droit au chapitre.

INCONTOURNABLE DIALOGUE

Manifestement émus du propos du CELCA, des élus du gouvernement Charest ont tout de suite appelé les vis-à-vis à un incontournable dialogue, le ministre Sam Hamad observant dans le même temps qu'il adhère à 100 % au concept de zone économique commune.

Mais pour M. Garon, les gens de Lévis et de Chaudière-Appalaches n'ont surtout pas de leçon à recevoir quant à un dialogue qui n'a jamais été qu'à sens unique.

À son avis, c'est par exemple dès le départ que les décideurs de la Rive-Nord ont fait voir la couleur en ce qui a trait au Pôle Québec—Chaudière-Appalaches. C'est-à-dire dès le moment où le ministre responsable de la région de Québec du moment, Rosaire Bertrand, et le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, ont concocté leur CODEM (Corporation de développement économique métropolitain), bientôt devenue le Pôle.

« Jamais la ville de Lévis n'a été consultée ni avisée du projet de CODEM. Personnellement, j'ai été mis au courant le jour de la conférence de presse annonçant sa formation », a affirmé le maire.

DU DÉJÀ-VU

Du déjà-vu, selon lui, qui se souvient de la SPEQM (Société de promotion économique du Québec métropolitain), une instance plus efficace en cocktails qu'en développement, qui n'a jamais eu de bureau ni tenu même une réunion à Lévis bien qu'elle ait le budget pour le faire, qui a coûté 2 millions \$ en 15 ans aux contribuables lévisiens et qui n'a jamais amené chez eux qu'un établissement Tim Horton, qui est d'ailleurs reparti.

« Avec le CELCA, nous avons les services auxquels nous sommes en droit d'attendre. Nous sommes chez nous. Nous sommes bien amalgamés à la région. Et il en coûte 30 000 \$ pour avoir des services chez nous », a noté M. Garon, soulignant que l'organisme de développement possède des bureaux, outre à Lévis, à Thetford, à Saint-Georges, à Sainte-Marie et à Montmagny.

« Le CELCA va être un succès. Il fait école au Québec. Toute la région est dedans. Au conseil d'administration, il y a une majorité d'entrepreneurs, cinq maires, le président de la Table des préfets, un représentant du CRCD », a-t-il précisé.

Quant à la récente prise de position du c.a. du CELCA qui demande la reconnaissance de l'autonomie de la région en termes de soutien aux entreprises et les dollars qui vont avec, M. Garon est d'avis qu'elle véhicule sans plus une revendication normale de Chaudière-Appalaches d'être traitée équitablement, comme toutes les autres régions du Québec.

« Chaudière-Appalaches ne demande pas à être traitée différemment. Nous ne demandons pas de privilège, mais simplement l'équité », a indiqué M. Garon, notant que cela vaut aussi pour Lévis.



Jean Garon

HÔPITAL SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

Une opération urgente a été remise deux fois

LOUISE LEMIEUX

LLemieux@lesoleil.com

« Ça m'a viré à l'envers », avoue Raymond Bélanger, 70 ans.

Il y a de quoi. M. Bélanger devait être opéré pour un anévrisme à l'aorte abdominale à l'hôpital Saint-François d'Assise le 20 janvier. La chirurgie a été remise au lendemain. Le lendemain, la chirurgie a été remise de nouveau.

Raymond Bélanger attend toujours sa chirurgie... dans une chambre de l'hôpital Laval où il est entré d'urgence dans la nuit du 23 janvier, deux jours après le deuxième report de sa chirurgie.

Il n'ose faire un lien de cause à effet entre son malaise du 23 et le stress dû aux deux reports de la chirurgie, parce que les médecins ne se sont pas prononcés sur le sujet.

« C'est inhumain, indécent », dit sa fille Sylvie, en parlant de la situation vécue par son père. Elle l'a accompagné les deux fois à l'hôpital Saint-François.

Les deux fois, son père a consciencieusement respecté les consignes préopératoires : lavement, jeûne, arrêt du Coumadin, son médicament anticoagulant. Les deux fois, la fa-

mille a vécu l'angoisse et la tension reliées à une chirurgie délicate d'une durée de quatre heures.

Lors de sa deuxième tentative pour avoir sa chirurgie, c'est devant la porte de la salle d'opération que M. Bélanger s'est fait dire de retourner chez lui.

Choquée, Sylvie Bélanger s'est plainte au commissaire local au plaine de l'hôpital, hier. « Il y a quelque chose de pas normal, c'est pas acceptable tout ça. C'est mal organisé », constate-t-elle.

« Vous ne connaissez sûrement pas l'état de santé de mon père. Cesser des anticoagulants avec les risques de thrombose que cela entraîne, reprise d'un autre anticoagulant intramusculaire à effet rapide, visites pour injection à l'hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, stress. Comment pensez-vous connaître l'état de santé et les émotions de mon père ? Une intervention de cette nature, remise deux journées de suite, c'est absolument incompréhensible », écrit M^{re} Bélanger au commissaire local de Saint-François d'Assise. Elle voit dans l'attitude de l'hôpital un manque de respect face aux patients.

« Ce matin-là du 21 janvier, il y avait un patient venu de Baie-Comeau pour une intervention chirurgicale. Il a dû retourner chez lui », dit-elle encore sous le choc.

La première fois que la chirurgie de Raymond Bélanger a été annulée, trois autres patients ont subi le même sort. La deuxième fois, ce sont sept patients qui ont dû retourner chez eux bredouilles, selon M^{re} Bélanger.

UNE SEMAINE CHARGÉE

Sans présumer des conclusions de l'enquête qui sera menée par le service à la clientèle de l'hôpital, Pierre Lafleur, porte-parole du CHUQ, rappelle que « dans la semaine du 20 janvier c'était une semaine très importante à l'urgence ».

« Dans cette semaine-là, des patients ont dû être admis aux soins intensifs. Gérer un hôpital, c'est complexe. Il faut composer avec l'urgence et quand il n'y a pas de lits disponibles, on ne peut pas opérer. »

La plainte soumise hier par Sylvie Bélanger sera transmise au médecin examinateur, le gastro-entérologue Bernard Rousseau.

S'il y a des failles dans le système, elles seront corrigées, promet M. Lafleur, qui trouve « extrêmement malheureux ce qui est arrivé à M. Bélanger ».

SAMEDI DANS LE SOLEIL

Dans le cahier Arts week-end

L'année des
**musiques
noires**



Beyoncé et Jay-Z cumulent 12 nominations aux Grammys, dont la cérémonie annuelle de remise de prix a lieu dimanche au Staples Center de Los Angeles. Couple dans la vie, ils incarnent la tendance la plus lourde des dernières années sur les palmarès américains et devraient faire bonne figure dans la course aux grammophones.

Projet de condos derrière le collège Jésus-Marie

Les religieuses assurent que les promoteurs devront remplir certaines conditions

ISABELLE MATHIEU
imathieu@lesoleil.com

■ Un projet de développement résidentiel pourrait bientôt voir le jour sur des terrains appartenant actuellement aux Sœurs de Jésus-Marie, dans un site très convoité avec vue sur le fleuve.



Le terrain où est érigé le collège Jésus-Marie domine le Saint-Laurent.

LE SOLEIL a appris que le Groupe Jacques A. Boucher a déposé une offre d'achat pour une large bande de terrain située derrière le Collège Jésus-Marie de Sillery, entre l'aréna Jacques-Côté et le couvent des Sœurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique.

Sœur Rita Gilbert, des Sœurs de Jésus-Marie, confirme que la congrégation a reçu une offre d'achat. « Mais la vente n'est pas conclue, ajoute la religieuse. Il y a des conditions que l'acheteur doit remplir. »

Au total, le terrain — sans les bâtiments — du Collège Jésus-Marie vaut 8,7 millions \$ selon l'évaluation municipale. De l'avis de plusieurs observateurs, l'acheteur devra certainement déboursier plusieurs millions de dollars pour acquérir la partie longeant la falaise.

Chez Groupe Jacques A. Boucher, le directeur des ventes Claude Bellavance confirme que l'offre d'achat a été acceptée conditionnellement. Le patron

Jacques A. Boucher n'a toutefois pas retourné notre appel et n'a donc pas donné plus de détails. Selon nos informations, le promoteur souhaiterait faire bâtir à Sillery des copropriétés.

Le conseiller municipal du secteur, Paul Shoiry, verrait d'un bon œil un projet de développement sur ce grand terrain présentement vacant. « Le secteur se prête bien à du résidentiel, dit M. Shoiry en entrevue. J'accueille très bien ça. »

Le conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery devra toutefois faire modifier le zonage pour permettre un développement de style condominiums car à l'heure actuelle, le zonage ne permet qu'une densité de moins de 15 logements à l'hectare.

Jacques A. Boucher a plusieurs projets à son actif, dont les Jardins Rive Gauche, ce gros projet immobilier de 70 millions \$ qui fera naître 550 maisons de ville, logements et condos haut de gamme sur le bord de la rivière Saint-Charles d'ici cinq ou sept ans.

URGENCES

Débordements « normaux »

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

Outre deux jours exceptionnels, les urgences des hôpitaux de Québec ne débordent pas... Pas plus qu'à l'habitude.

L'achalandage nettement au-dessus des capacités fait régulièrement la manchette. Mais mardi et mercredi, il a été « vraiment important ».

Le 3 février, 331 nouveaux patients ont occupé une des civières des six urgences de l'hôpital Laval, du CHUQ et du CHA. Le lendemain, 313 autres sont venus s'ajouter. « La moyenne, en février 2002, était de 260 par jour. Et on était en période de pic, souligne le porte-parole de l'Agence régionale (ex-Régie), Éric Lavoie. C'est quand même pas mal plus. »

Abstraction faite de ces deux jours, « l'occupation moyenne des salles d'urgence, cette année, est comparable à l'an passé. » Donc, puisque les mois de janvier et février sont toujours synonymes de pointe de fréquentation (grippe et gastro-entérite), les débordements sont « normaux ».

L'Agence régionale soutient encore que le manque de places dans les CHSLD, le manque de lits d'hébergement pour les aînés, n'est pas en cause. Éric Lavoie fait valoir que son organisation a libéré 61 lits cette année.

Quoi qu'il en soit, les hôpitaux ont dû « ouvrir » des lits tampons afin de soulager leur urgence spécialement éprouvée. Ce sont des lits généralement inutilisés. Une facture de plus qui devra être compensée lors de la baisse de fréquentation estivale.



CE SOIR, LE GROS LOT BONI EST DE

32,5 MILLIONS \$



Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le montant total du gros lot serait partagé entre chacun d'eux.

18 ans +



LOTO QUÉBEC

www.loto-quebec.com

MISE SUR TOI
1 866 505-JEUX

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Tapis rouge pour Jean Lapierre

L'ex-animateur devient le lieutenant politique de Martin avant même d'être choisi candidat libéral

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Jean Lapierre redémarre sa carrière politique sur les chapeaux de roue : avant même d'être choisi candidat libéral dans Outremont, il a été nommé lieutenant politique de Paul Martin, soit le numéro deux de son parti au Québec.

Mais en même temps, la vedette du jour a dû affronter des accusations d'avoir été une « taupe » qui informait le Bloc québécois sur des activités répréhensibles des libéraux, notamment dans le dossier des commandites.

Tout en reconnaissant avoir eu des contacts réguliers avec le chef bloquiste Gilles Duceppe, qu'il décrit comme un ami depuis 14 ans, M. Lapierre a totalement rejeté ces accusations.

DUCEPPE CALME LE JEU

M. Duceppe a lui-même refusé de jeter de l'huile sur le feu, disant en point de presse, hier, que jamais il n'avait évoqué de « dossier noir, de scandale ou de disputes personnelles » dans le cas de son ancien collègue. « Il y a eu de l'enflure quelque part », selon lui.

Leurs nombreuses conversations privées, a-t-il dit de cet ami devenu, selon lui, un adversaire, demeureront privées. Mais leurs « relations ont profondément changé depuis qu'il est en politique active », a poursuivi M. Duceppe.

De son côté, M. Lapierre a nié toutes les allégations sur ses confidences contentieuses avec M. Duceppe. « C'est faux, complètement faux, j'ai appris cela par les journaux, a-t-il dit en conférence de presse, à Montréal. Mes meilleurs conseils étaient en ondes », a dit l'ancien animateur de radio et de télévision.

De plus, M. Lapierre soutient que « si j'avais connu des informations secrètes de nature à démontrer que quelqu'un aurait fait des choses pas correctes, j'aurais appelé la police.

« Si quelqu'un a fraudé, si quelqu'un a abusé des fonds publics, a-t-il ajouté, j'ai hâte de voir le rapport de la vérificatrice générale (mardi), et aussi le rapport de la GRC que j'ai demandé en ondes semaine après semaine. »

M. Lapierre n'a pas été tendre pour ses anciens amis, dans sa première sortie officielle. « Nous avons peut-être créé un monstre, a-t-il dit. Le Bloc est passé date. »

M. Duceppe lui a vite répliqué que, selon les sondages, le Bloc a toujours sa raison d'être sur la carte électorale. « Il y a une grande différence entre l'opinion de M. Lapierre et celle des Québécois » sur le sujet, a-t-il dit.

Le nouveau libéral, habile communicateur et ouvertement identifié comme un adversaire des politiques de Jean Chrétien, occupera ainsi l'avant-scène d'ici les prochaines élections, attendues pour le début du mois de mai.

AMBITIONS À LONG TERME

M. Lapierre a lui-même décrit son mandat, lors d'une conférence de presse, comme étant d'organiser la prochaine campagne, de recruter des candidats et de voir aux dossiers régionaux.

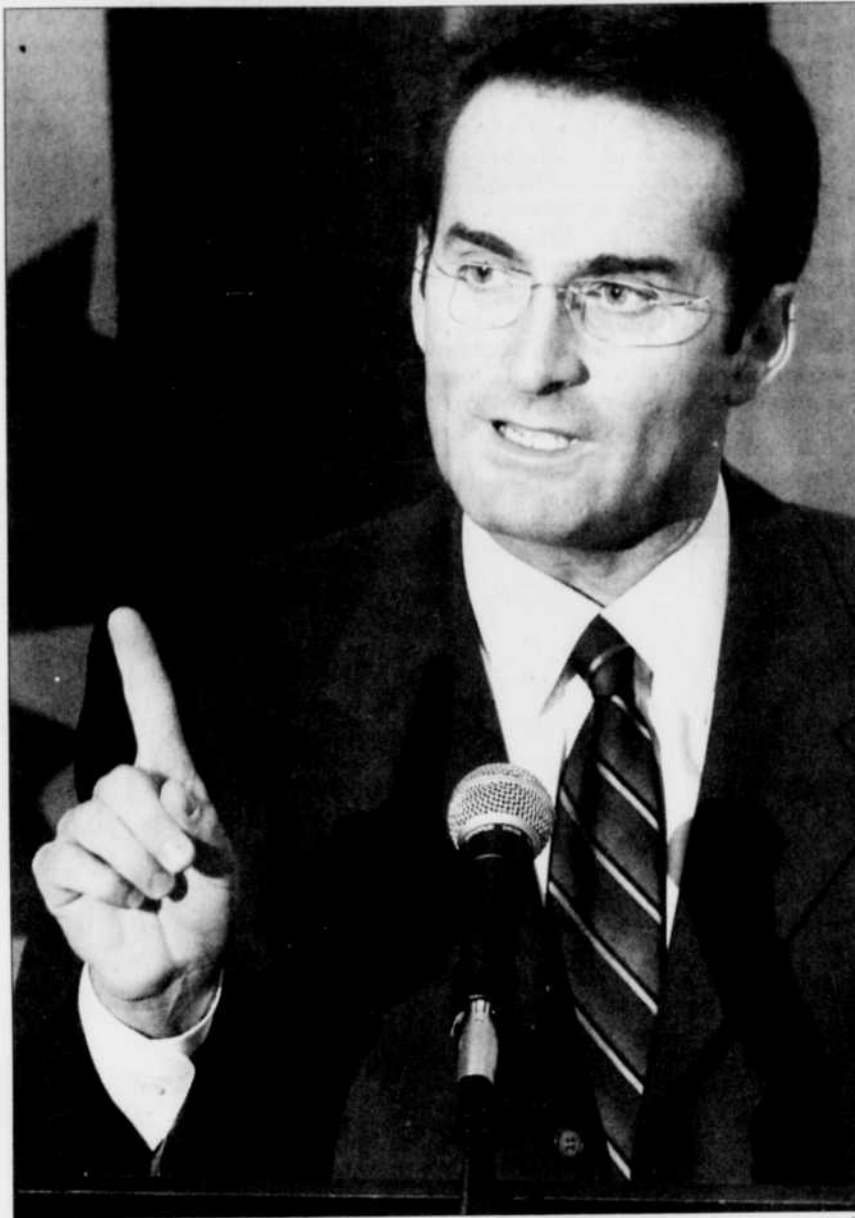
Il dit avoir l'intention de travailler en étroite collaboration avec le ministre politique du Québec, Pierre Pettigrew, qui saluait plus tôt cette semaine l'arrivée de M. Lapierre dans l'équipe libérale, avant que soit connu son statut de lieutenant politique.

Visé-t-il plus haut encore ? M. Lapierre a voulu couper court sur-le-champ à toutes les rumeurs sur ses ambitions à long terme en répondant que le jour où M. Martin quittera la vie politique, « je ne m'accrocherai pas ».

Candidat dans Outremont, un château fort libéral que vient d'abandonner l'ancien ministre Martin Cauchon, M. Lapierre explique sa décision par la présence de M. Martin à la tête du PLC.

Organisateur de ce dernier lors de la course au leadership de 1990, il affirme que « le seul homme qui pouvait me ramener à la politique, c'est Paul Martin. Sa sensibilité au Québec, pour moi, est importante ».

« Il va vouloir faire beaucoup de choses rapidement, a dit M. Lapierre. Je sens qu'avec un gouvernement Martin, il y



a une obligation de résultats parce que le Québec n'aura jamais été aussi bien positionné, avec un gouvernement à Québec qui veut collaborer, et un gouvernement à Ottawa qui veut aussi collaborer.»

Mais pas question de rouvrir le dossier constitutionnel, qui avait provoqué le départ de M. Lapierre du Parti libéral de Jean Chrétien, en 1990. « J'ai déjà donné, le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de le rouvrir, et je n'ouvrirai pas cette "canne" de vers. »

Le premier ministre Paul Martin lui-même lui a donné publiquement un blanc-seing de fédéraliste bon teint et de fier canadien, « ce qu'il a toujours été », pour justifier le retour de M. Lapierre en politique active et son nouveau rôle dans le parti. « Il est vraiment temps pour nous de faire une ouverture majeure en direction du Québec, dire que nous voulons de vous au sein du Canada. Il n'est pas un séparatiste et n'a été au Bloc que pour deux ans », a-t-il dit.

Poursuivi par le Journal de Montréal

■ MONTRÉAL — La journaliste Brigitte McCann, du Journal de Montréal, intente une poursuite de 125 000 \$ contre l'ex-animateur de radio et de télévision, Jean Lapierre, et CKAC Radiomédia, relativement à des propos tenus le 10 octobre, où Lapierre aurait fait allusion au fait que la journaliste aurait eu une ou des relations sexuelles avec un garde du corps de Raël. M^{me} McCann réclame 100 000 \$ pour atteinte à sa réputation, sa vie privée et sa dignité et 25 000 \$ pour dommages exemplaires. Les parties se retrouveront en cours une première fois le 8 mars. La poursuite allégué que Jean Lapierre aurait fait ces affirmations à l'émission *Bonjour Montréal* avec Paul Arcand. Par la suite, à l'émission *Lapierre et compagnie*, il aurait fait de nouvelles allusions en déclarant, selon la poursuite, à ceux qui voulaient parler avec le garde du corps, qu'il leur donnait un numéro de téléphone à composer. (PC)

Jean Lapierre n'a pas été tendre pour ses anciens amis, hier. « Nous avons peut-être créé un monstre, a-t-il dit. Le Bloc est passé date. »

Il a nié avoir été une « taupe » pour le Bloc



Paul Martin a fait semblant de s'endormir avant sa participation à un forum avec des électeurs, hier, à Radio-Canada. Pendant l'émission, il a notamment qualifié de « virtuel » le surplus de l'assurance-emploi de 45 milliards \$ et affirmé qu'il n'abrogerait pas la Loi sur la clarté référendaire. Il a même prédit qu'il n'y aurait pas de référendum durant son mandat.

AFFAIRE CSL

Martin dit avoir suivi les lois de la concurrence

■ OTTAWA (PC) — Devant les attaques répétées des partis d'opposition et des journalistes, hier, le premier ministre Paul Martin a tenté de défendre son ancienne compagnie, disant que CSL International n'aurait pas été concurrentielle si elle n'avait pas bénéficié des mêmes avantages que ses concurrents.

Pour une troisième journée consécutive, le Bloc québécois a bombardé le premier ministre de questions sur les avantages fiscaux dont bénéficie la filiale internationale de Canada Steamship Lines (CSL). En vertu d'une convention fiscale entre le Canada et la Barbade, les compagnies maritimes canadiennes peuvent s'y incorporer et profiter des taux d'imposition très bas (environ 2,5%) qui y ont cours.

Le Bloc s'est fait un devoir de rappeler, hier, que cette convention fiscale a été présentée au Parlement, puis adoptée, alors que M. Martin était ministre des Finances.

« Quand on parle de Canadian Steamship International aux Barbades, où le taux d'impôt est à peu près de 2,5% pour les quelque premiers millions, comparativement à 37% ici, et que la compagnie passe soudainement du Liberia aux Barbades (...) on appelle cela comment ? On appelle cela faire ses propres affaires en se servant de son poste », a martelé le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe.

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, était préparé pour parer aux coups. « Répéter des faussetés ne les transformera pas en vérités, a lancé M. Goodale. Les allégations du Bloc sont un babillage incohérent et une tentative peu subtile de salir le premier ministre. » Selon lui, M. Martin n'a été impliqué en rien lors de la présentation du projet de loi en question, qui n'avait rien à voir avec CSL, selon lui.

Le premier ministre a encaissé les attaques, visiblement agacé. Plus tôt dans la journée, il a défendu, devant les journalistes, la compagnie qu'il a cédée à ses fils, l'été dernier. « Il faut utiliser les mêmes règles que les compétiteurs » pour être concurrentiel, a fait valoir le premier ministre, à la sortie de la réunion du conseil des ministres.

Le Bloc avance une étude réalisée par trois fiscalistes et qui conclut que la filiale de CSL aurait pu épargner plus de 100 millions \$ en huit ans. Puisque l'entreprise est une compagnie privée, ses revenus demeurent inconnus du public et le chiffre du Bloc reste une approximation basée sur des analyses du milieu des armateurs.

Bien qu'il refuse d'entrer dans les détails, M. Martin a dégonflé l'analyse du Bloc, soutenant que les chiffres avancés sont invraisemblables.

ARMES À FEU

L'opposition a aussi accusé Paul Martin de faire preuve d'hypocrisie, après que son leader parlementaire eut affirmé que l'engagement des libéraux en vue d'accroître le nombre de votes libres aux Communes ne s'appliquerait pas au controversé registre des armes à feu. Un jour après que M. Martin eut fait la promesse d'une nouvelle ère d'indépendance pour les députés, Jacques Saada a affirmé que le financement du registre ne ferait pas l'objet d'un vote libre.

La position du gouvernement a outré le député conservateur Garry Breitkreuz, un opposant de longue date au registre. « Cela est très hypocrite. Ce n'est pas un déficit démocratique, ça commence à devenir un trou noir démocratique. »

Québec n'ira pas en appel sur l'équité salariale

Jérôme-Forget n'écarte pas l'idée d'un gel des salaires pour payer la note

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ Le Procureur général ne portera pas en appel le verdict de la juge Carole Julien de la Cour supérieure invalidant le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale. Aussitôt l'annonce faite, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, convoquait les syndicats à une reprise, dès la semaine prochaine, des pourparlers pour tenter de trouver un terrain d'entente sur le montant des correctifs salariaux à apporter à la rémunération de près de 300 000 femmes du secteur public.

Le 9 janvier, le tribunal déclarait invalide et inconstitutionnel ce chapitre qui permettait à une entreprise ayant déjà adopté un programme d'équité avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'équité salariale de bénéficier d'un traitement d'exception.

Une centaine d'employeurs, notamment des grandes entreprises et le gouvernement du Québec, ont eu recours à l'article 9 évitant du même coup à suivre le même cheminement que tous les autres employeurs pour en arriver à établir l'équité salariale au sein de leur organisation.

Des syndicats ont mis en cause la va-

lidité du chapitre 9 devant les tribunaux. La Cour supérieure a tranché en leur faveur en signalant qu'il ne pouvait pas y avoir deux façons différentes d'en arriver à l'équité salariale et que le chapitre 9 imposait des critères moins exigeants que ceux inscrits dans la législation.

Le gouvernement avait un délai de 30 jours pour signifier sa volonté d'en appeler du jugement. Non seulement le Procureur général a-t-il décidé de ne pas en appeler du verdict, mais le ministre du Travail, Michel Després, a annoncé qu'il déposerait, dans les prochaines semaines, un projet de loi

qui fera disparaître l'article 9 de la Loi sur l'équité salariale.

« C'est une excellente nouvelle que nous annonçons aujourd'hui, a déclaré le ministre Després. On vient de changer le contexte et la dynamique des relations de travail en mettant fin à un épisode de contestations judiciaires. »

Le mouvement syndical applaudit la décision du Procureur général.

« En évitant de judiciaireiser davantage ce dossier, le gouvernement envoie un message clair, notamment aux grands employeurs, sur la nécessité de mener à terme des discussions trop longtemps attendues pour éliminer la discrimination salariale », a souligné la FTQ.

« C'est un grand jour pour un demi-million de femmes des secteurs public et privé », a affirmé la présidente de la CSN, Claudette Carboneau, en indiquant que les employeurs qui ont eu recours au chapitre 9 devront maintenant refaire leurs devoirs et mettre, cette fois, leurs partenaires syndicaux dans le coup. « Les parties doivent maintenant se remettre au travail. Les

travaux ont accusé déjà passablement de retard. »

GAMME DE SCÉNARIOS

Dans le secteur public, les parties se remettront au boulot dès la semaine prochaine après une longue interruption. Dans les faits, les échanges ont été pratiquement inexistantes depuis les dernières élections.

Les syndicats et le Conseil du trésor ne partent pas à zéro. L'évaluation des emplois est terminée. Il reste à s'entendre sur la facture de l'équité salariale. « Nous souhaitons régler le plus rapidement mais on ne se fixe pas un délai », a signalé Monique Jérôme-Forget.

La reprise des échanges sur l'équité salariale coïncidera avec le début des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 500 000 salariés. M^{me} Jérôme-Forget n'a pas été en mesure d'assurer que la poche du gouvernement — donc celle des contribuables — sera assez grande pour payer à la fois l'équité salariale et des augmentations salariales. L'État pourrait-il être tenté de payer

l'équité et de laisser les majorations salariales en plan ?

« J'espère être en mesure de donner le plus d'argent possible à nos employés », a déclaré la présidente du Conseil du trésor en insistant sur la situation financière « difficile et précaire » de l'État.

Interrogée à savoir si le gouvernement songeait à geler les salaires de ses employés, elle a répondu : « Il n'y a pas de décisions qui ont été prises quant à geler les salaires. »

« Est-ce que vous rejetez, donc, le scénario du gel ? », ont insisté les journalistes.

« Je ne rejette rien et je n'accepte rien. Ce n'est pas décidé. » Plus tard, elle dira que le gel des salaires est « dans la gamme des scénarios ». Pour le député péquiste de Richelieu, Sylvain Simard, le gouvernement doit dissocier totalement l'équité salariale des négociations du secteur public. « L'équité salariale, ce n'est pas du donnant-donnant ou une matière de négociation de convention collective. À cet égard, le gouvernement a le devoir de montrer l'exemple. »

DISPOSITIONS SCOLAIRES
DE LA LOI 101

Ottawa fait front commun avec Québec en cour

SYLVAIN LAROCQUE
Presse canadienne

OTTAWA — Fait surprenant, le gouvernement fédéral appuie Québec dans une contestation en Cour suprême des dispositions de la loi 101 interdisant aux francophones et aux allophones d'aller à l'école anglaise.

C'est l'avocat Brent Tyler, jusqu'à tout récemment président du groupe de pression anglophone Alliance-Québec, qui mène la contestation devant le plus haut tribunal du pays.

Il souhaite que les magistrats déclarent inconstitutionnel l'alinéa 73.2 de la Charte de la langue française du Québec (loi 101) qui interdit l'accès à l'école anglaise à tout enfant qui n'a pas reçu « la majeure partie » de son enseignement primaire et secondaire en anglais au Canada.

M^r Tyler prétend que cette disposition de la loi 101 va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés. Cette dernière protège le droit des minorités linguistiques d'être éduquées dans leur langue, mais ne précise pas que les élèves doivent avoir reçu « la majeure partie » de leur enseignement en anglais au Canada pour être éligibles à l'école anglaise au Québec. Il suffit d'avoir reçu de l'instruction en anglais, peu importe la durée.

Dans le mémoire qu'il vient de soumettre à la Cour suprême, le gouvernement fédéral reconnaît au Québec et aux autres provinces la liberté de déterminer elles-mêmes les critères d'admission à l'école de langue minoritaire, confirmant ainsi la légitimité de l'alinéa 73.2 de la loi 101.

« Accepter une interprétation littérale de l'expression *reçoit*, de sorte que le droit constitutionnel (à l'école anglaise) soit accordé à un enfant sur la seule foi de sa présence — aussi éphémère soit-elle — dans un établissement de langue anglaise n'est pas compatible avec l'objet (...) des principes constitutionnels qui visent à protéger la langue française et à consacrer son égalité avec la langue anglaise », peut-on lire dans le mémoire d'Ottawa.

Cette position du gouvernement fédéral contraste avec celle qu'il avait prise dans les années 80. Ottawa avait alors contraint Québec, par l'adoption de la Charte canadienne, à réduire la portée de la loi 101 en ce qui a trait à l'enseignement en anglais.

COTLER HÉSITE

Le nouveau ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, a toutefois tenté de minimiser l'importance du mémoire de ses juristes, en affirmant qu'il ne lui avait pas encore donné son aval. « J'attends encore qu'on me fasse un *briefing* à ce sujet », a-t-il déclaré à la Presse canadienne en indiquant que le mémoire avait été rédigé alors que son prédécesseur à la Justice, Martin Cauchon, était encore en poste.

Il serait cependant étonnant qu'Ottawa renie son mémoire à la Cour suprême à ce stade-ci.

M^r Tyler représente Edwidge Casimir, la mère de deux enfants qui voudraient aller à l'école anglaise au Québec, mais à qui le ministère de l'Éducation a refusé d'accorder le certificat nécessaire à cet effet, en vertu de la loi 101.

Le ministère a jugé que les enfants de M^{me} Casimir ne répondaient pas au critère de l'alinéa 73.2. Pendant deux ans, ils ont fréquenté une école anglaise d'Ottawa où ils ont toutefois reçu la moitié de leur enseignement en français, dans le cadre d'un programme d'immersion.

Même s'ils n'y étaient pas éligibles, les enfants ont été inscrits à l'école anglaise au Québec jusqu'à ce que la Cour supérieure, en novembre dernier, ordonne leur expulsion. La famille est alors retournée à Ottawa.

M^{me} Casimir prend le relais de Cesary et Isabella Solski, un couple d'origine polonaise qui avait aussi entrepris des procédures afin que leurs garçons, allophones, puissent aller à l'école anglaise.

La Cour suprême entendra l'affaire le 22 mars prochain. Le même jour, elle se penchera sur la cause de parents francophones, défendus par M^r Tyler, qui réclament aussi le droit d'aller à l'école anglaise.

Suzuki plaide pour la « société durable »

OTTAWA (PC) — L'environnementaliste David Suzuki a rencontré le premier ministre Paul Martin hier pour le convaincre de transformer le Canada en « société durable », c'est-à-dire une société qui n'exploite pas à outrance ses richesses naturelles, et cela en une seule génération.

Bien que la rencontre n'ait donné lieu à aucune annonce de la part du premier ministre, M. Suzuki s'est dit heureux d'avoir pu parler si rapidement à M. Martin et il a espéré que ce dernier soit ouvert à ses propositions.

M. Suzuki, un scientifique militant qui a produit nombre d'émissions pour la télévision, s'est par ailleurs dit heureux des engagements de M. Martin pour une nouvelle entente avec les villes, une entente qui pourrait permettre d'augmenter les investissements dans le transport en commun et la lutte contre la pollution. M. Suzuki a remis une étude de sa fondation au premier ministre, qui propose une réduction massive de l'utilisation des ressources naturelles par le Canada. L'étude soutient que la surconsommation de nos ressources naturelles fragilise le système écologique dont le maintien est essentiel pour notre avenir.

SCFP: un oui unanime à la grève générale

■ C'est à l'unanimité que les 250 délégués du conseil provincial des affaires sociales du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ont adopté, hier, le plan d'action prévoyant le recours à la grève générale dans le cadre d'un vaste mouvement intersyndical. Au cours des prochaines semaines, les syndicats locaux représentant les 20 000 membres de cette organisation syndicale affiliée à la FTQ auront à se prononcer sur le plan d'action approuvé par leurs délégués. Le 11 février, les délégués de l'autre groupe de syndiqués de la FTQ dans le réseau de la santé et des services sociaux — le Syndicat québécois des employés et employées de services — se prononceront à leur tour sur le recours éventuel à la grève générale illégale. G.L.



Bernard Landry

PRÉSENCE À LA PROCHAINE ÉLECTION GÉNÉRALE

Landry se donne 8 chances sur 10

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Sur une échelle de zéro à 10, l'actuel chef du Parti québécois, M. Bernard Landry place « à 8 et plus » son intérêt de diriger ses troupes lors de la prochaine élection générale au Québec.

En conférence de presse hier midi à Saint-Georges à l'occasion d'une tournée des régions, M. Landry a dit ne pas écarter du tout l'idée de diriger le parti au prochain scrutin et il a dit croire qu'il pouvait gagner le prochain référendum sur la souveraineté du Québec.

« J'ai toujours cru en la bataille souverainiste, mais jamais de ma vie je n'ai eu autant l'assurance de pouvoir gagner le prochain référendum » a affirmé M. Landry devant un auditoire d'environ 200 collégiens attentifs, et plus tard en conférence de presse.

« On m'a demandé de rester jusqu'en 2005. J'ai accepté. Je m'em-

ploie à faire mon travail avec conviction. Après 2005, on verra », a lancé l'ancien premier ministre devenu chef de l'opposition après le scrutin du 14 avril 2003.

À la veille du Conseil national de son parti cette fin de semaine, M. Landry a dit qu'il était à réfléchir sur son avenir, sans toutefois encadrer dans un calendrier fixe sa décision de rester ou non comme chef du parti.

Parlant de l'impulsion du 400^e anniversaire de Québec en 2008 pour « que le Québec devienne un État souverain », M. Landry a exhorté les jeunes à joindre les rangs souverainistes, et a lancé qu'il voulait assumer ce rôle et qu'il avait besoin des jeunes pour y parvenir.

En tâtant le pouls de militants beaucerons présents à la rencontre, à savoir un indépendantiste de vieille date, un ancien candidat, un organisateur et un étudiant, il s'avère que tous semblent voir en M. Landry l'homme capable de faire l'indépendance du Québec.

La retraite change.
Nous pouvons vous aider
à planifier la vôtre.

PRODUITS DE RETRAITE ALTAMIRA					
FONDS DE CAPITAL ALTAMIRA	50.9%	8.7%	9.5%	5.2%	11.2%
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la constitution
Recherche la croissance en faisant des placements dans des petites entreprises canadiennes					
FONDS DE VALEUR MONDIAL ALTAMIRA	33.9%	6.3%	S.O.	S.O.	6.4%
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la constitution
Valorise à long terme ses avoirs avec des titres étrangers choisis sur les marchés mondiaux					
FONDS DE DIVIDENDES ALTAMIRA INC.	14.9%	3.7%	7.5%	S.O.	11.0%
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la constitution
Concentre ses placements sur des actions canadiennes produisant des dividendes					
FONDS DE REVENU ALTAMIRA	7.5%	6.5%	5.1%	6.1%	10.3%
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la constitution
Peut remplacer les CFG à 5 ans avec des placements concentrés sur les obligations du Canada					

➔ **NOUS PAYONS LES FRAIS DE TRANSFERT** pour amener vos placements chez Altamira

Chacun voit sa retraite à sa façon. Pour certains, c'est faire le voyage dont ils rêvent depuis toujours. Pour d'autres, c'est entreprendre un travail qui leur tient à cœur. Altamira offre un vaste choix de produits REER pour répondre à vos besoins les plus divers : depuis le Fonds de revenu, un placement prudent, jusqu'au Fonds de capital pour les plus audacieux. L'un de nos représentants vous aidera à concevoir et exécuter un plan financier unique pour vous : c'est l'un des avantages pour lesquels le service à la clientèle d'Altamira est primé.

Des conseils aussi uniques que vous l'êtes. 1-866-805-2226

ÉPARGNE | FONDS D'INVESTISSEMENT | SERVICES DE COURTAGE | CONSEILS



Les placements en parts de fonds communs et le recours au service de répartition de l'actif peuvent entraîner des honoraires de gestion, des frais et des commissions d'entrée, de sortie ou de suivi. Avant d'investir, il est recommandé de lire le prospectus des fonds. Les rendements indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques calculés au 31 janvier 2004 ; ils tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions, mais pas des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs, ni des impôts sur le revenu, auxquels un porteur de ces titres peut être assujéti et qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ; leur valeur change fréquemment et il se peut que leurs rendements antérieurs ne soient pas reproduits. La remise sur les frais de transfert des REER est plafonnée à 150 \$; elle s'applique exclusivement aux frais d'administration, et exclut les frais ou commissions liés au rachat de titres de fonds communs de placement. La remise sur les frais de transfert des REER est déposée directement à votre compte REER Altamira. Les comptes REER immobilisés ne sont pas admissibles. Cette offre est valable du 6 janvier 2004 au 31 mars 2004.

LE MONDE

En Iran, les conservateurs restent intraitables

Ils ne revalident que 51 candidatures aux législatives du 20 février ; les réformateurs parlent de « coup d'État » parlementaire

SIYAVOSH GHAZI
Agence France-Presse

TÉHÉRAN — Les conservateurs iraniens ont confirmé hier l'existence d'un « coup d'État parlementaire » en ne revalidant qu'un nombre dérisoire de candidatures aux législatives, malgré les ordres du Guide suprême et la menace d'une crise envenimée, ont affirmé les réformateurs.

Les conservateurs, eux, ont dit avoir jusqu'à lundi minuit pour réexaminer les listes de candidats aux élections prévues le 20 février, ignorant quasiment les déclarations des réformateurs selon lesquelles l'affaire était déjà entendue.

« D'après les informations dont nous disposons, ils ont seulement repêché 51 candidats, dont huit ou neuf députés », a déclaré Mohammed Reza Khatami, frère du président de la République, et chef du principal parti réformateur, le Front de la participation.

Il a présenté ce chiffre comme définitif, devant des dizaines de députés et sympathisants, qui

semblaient préparés depuis plusieurs heures à une telle nouvelle.

« C'est le plus mauvais résultat que nous pouvions obtenir », a-t-il dit.

Ils craignent même un vrai coup d'État

Si ces chiffres sont confirmés officiellement, ils sont encore plus cuisants pour les réformateurs que les prévisions les plus pessimistes.

À deux semaines des élections, ils poseraient avec acuité la question de la réaction des réformateurs qui, dans ces conditions, courent à la défaite, et notamment celle du président Mohammed Khatami et de son exécutif, chargé d'organiser le scrutin.

Seulement, le Conseil des gardiens, l'institution conservatrice qui a éliminé le 30 janvier 2500 candidats sur environ 8000, a assuré que son travail n'était pas terminé.

« Nous nous penchons en ce moment sur les recours pendants, certains candidats ont été repêchés, d'autres non, mais le réexamen n'est pas terminé », a dit Reza Zavarehei, adjoint au chef du Conseil des gardiens.

« Le Conseil des gardiens a jusqu'au 9 février

au soir » pour se prononcer, a-t-il dit.

« Cela ne change rien pour les députés, et pour le Front il est trop tard », a dit Mohammed Reza Khatami après cette communication, « le dossier d'élections libres le 20 février est fermé ».

Le Conseil des gardiens s'est contenté de rappeler le calendrier de recours qu'il avait annoncé quand il s'était prononcé le 30 janvier. À l'époque déjà, le Guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, lui avait ordonné l'indulgence.

Devant une crise ne faiblissant pas, il lui a donné de nouvelles directives ces derniers jours.

Il a aussi signifié aux réformateurs qu'il ne fallait plus penser à un report de la consultation, comme ils le demandaient. Il a en outre lancé une sérieuse mise en garde aux responsables de l'exécutif qui seraient tentés de démissionner.

Les réformateurs réclamaient que tous les candidats « illégalement » désavoués soient repêchés, à commencer par 87 députés sortants.

Après l'intervention du Guide, les solutions ne sont plus nombreuses pour eux, sauf à provoquer une dure confrontation.

Environ 130 députés ont confirmé leur démission et annoncé qu'ils ne participeraient pas aux

législatives, dans une déclaration mettant fin au *sit-in* de protestation observé depuis le 11 janvier au parlement et annonçant « une deuxième phase du mouvement ».

« Nous avons mis au jour un coup d'État parlementaire préparé depuis deux ans, mais l'organe qui a tramé ce coup d'État espère toujours le mener à bien par des moyens semi-légaux », ajoute le texte.

Mohammed Reza Khatami a indiqué que la décision de son parti « n'a pas changé, elle est de ne pas participer aux élections ».

Le député Hossein Ansarirad a en tout cas mis en demeure le président : « Khatami n'a pas le droit d'organiser de telles élections qui ne seraient ni libres ni légales. »

Pour Behzad Nabavi, les conservateurs « n'ont d'autre choix que d'organiser eux-mêmes les élections ou de préparer un vrai coup d'État ».

Les députés ont fait valoir que « nombre d'entre (eux) avaient été des révolutionnaires et des compagnons de route de l'imam Khomeini » et qu'au total les parlementaires mobilisés « avaient passé un demi-siècle dans les prisons du chah », renversé par la révolution.

Un public conquis à l'avance



C'est devant un auditoire conquis à l'avance que le président Bush, a justifié son nouveau discours de guerre en Irak. C'est en effet devant un rassemblement d'officiers et de fonctionnaires des organes de sécurité qu'il a fait savoir que même si l'Irak n'avait pas d'armes de destruction massive, il était impératif de faire la guerre au régime de Saddam Hussein.

L'ayatollah Sistani échappe à un attentat à Najaf

NAJAF, Irak (AFP) — Le plus influent dignitaire chiite d'Irak, le grand ayatollah Ali Sistani, a échappé hier à une tentative d'assassinat dans la ville sainte de Najaf, à la veille de l'arrivée attendue d'une mission de l'ONU sur les élections réclamées par les chiites.

« Saggi Sistani a échappé hier à une tentative d'assassinat à Najaf », à 160 km au sud de la capitale, a indiqué un responsable de la sécurité du dignitaire, âgé de 73 ans, sans préciser les circonstances de l'attentat.

« Une personne a essayé d'entrer dans le bureau du Saggi Sistani afin de perpétrer un acte criminel visant Saggi Sistani mais ses gardes ont fait échouer cette tentative », a précisé un proche des autorités religieuses de

Najaf. Il a précisé que le grand ayatollah était indemne.

« Je viens de rencontrer Saggi Sistani, qui est sain et sauf », a déclaré pour sa part un membre du Conseil de gouvernement transitoire irakien, Moufak Al-Rabii.

Dans la soirée, la situation était calme dans les environs du bureau et de la maison de l'ayatollah Sistani, situés près du mausolée de l'imam Ali, a constaté un correspondant de l'AFP.

L'ayatollah Sistani s'est imposé depuis la chute du régime comme la principale figure politique en Irak.

Ce dignitaire religieux, opposé fermement à toute résistance armée contre la coalition, reste intraitable sur deux points : les étrangers n'ont pas à

intervenir dans la Constitution de l'Irak et les élections doivent se faire au suffrage universel.

M. Al-Rabii a expliqué à l'issue de sa rencontre avec l'ayatollah Sistani que le Conseil de gouvernement tentait de parvenir à un compromis entre l'accord de passation des pouvoirs avec la coalition, qui prévoit une assemblée transitoire désignée par un scrutin indirect, et l'exigence d'élections.

La délégation de l'ONU chargée d'examiner la faisabilité d'élections directes à brève échéance était attendue dans les 24 heures en Irak.

Washington, qui estime prématurées de telles élections, a demandé l'envoi de cette mission pour en étudier la faisabilité.

Bush referait la même chose

Même si l'Irak n'avait pas d'armes de destruction massive, il fallait faire la guerre

JEAN-LOUIS DOUBLET
Agence France-Presse

■ WASHINGTON — L'administration Bush passe à la contre-attaque et monte en première ligne pour justifier la guerre en Irak même si aucune arme de destruction massive n'a encore été trouvée dans ce pays.

« Nous savons que Saddam Hussein avait l'intention d'équiper son pays d'armes de destruction massive », a affirmé M. Bush lors d'un discours à Charleston, en Caroline du Sud. « En fonction de ce que je savais à l'époque et de ce que je sais maintenant, l'Amérique a pris la bonne décision », a-t-il affirmé.

Depuis plusieurs jours, les poids lourds de l'administration se relaient pour défendre la décision d'attaquer Saddam Hussein.

Après Colin Powell, le chef de la diplomatie américaine, puis Donald Rumsfeld, le ministre de la Défense, c'est George Tenet, le chef des services de renseignement (CIA) qui a affirmé hier que le dirigeant irakien déchu Saddam Hussein voulait reconstituer son programme nucléaire.

« Saddam n'avait pas d'armes nucléaires. Il cherchait toujours à en avoir une. L'Irak avait l'intention de reconstituer un programme nucléaire à un certain moment », a-t-il déclaré.

Mais il a reconnu que « nous avons peut-être surestimé les progrès que Saddam était en train de faire ». M. Bush s'appête à nommer une commission chargée de faire la lumière sur les carences de la CIA et d'expliquer pourquoi elle a conclu avant la guerre à la présence d'ADM en Irak.

Leur présence supposée était la principale justification avancée par

Le président américain en campagne électorale

les États-Unis et la Grande-Bretagne pour partir en guerre contre Saddam Hussein. L'ONU, l'Allemagne, la France et la Russie s'y opposaient.

À neuf mois de l'élection présidentielle, l'échec à les trouver met le président républicain en position délicate face à l'opposition démocrate qui l'accuse d'avoir engagé le pays dans une guerre sans motif valable.

Mercredi, Donald Rumsfeld a rappelé qu'il n'y a pas encore de preuve définitive que l'Irak n'avait pas d'ADM. « Ce que nous avons appris jusqu'à présent n'a pas confirmé ce que les renseignements disaient. Mais cela ne nous a pas non plus prouvé le contraire », a-t-il dit.

« Je suis convaincu que le président des É.-U. a fait ce qu'il fallait faire, pas de doute à ce sujet », a dit M. Rumsfeld.

Colin Powell avait, dans un premier temps, semblé marquer quelques réserves. Dans un entretien publié par le *Washington Post* mardi, il avait laissé entendre qu'il n'aurait peut-être pas recommandé une intervention s'il avait eu la preuve que Saddam Hussein ne possédait plus de telles armes.

Mais il est vite rentré dans le rang en affirmant aussi que « le bilan est clair, le président a pris la bonne décision ».

M. Bush a une seconde ligne de défense qui est la chute de Saddam Hussein la démocratisation de l'Irak.

« La libération de l'Irak était une action juste et a délivré un peuple opprimé d'un régime maléfique. La libération de l'Irak a supprimé une source de violence et d'instabilité au Moyen-Orient », a affirmé hier M. Bush pour qui la chute de Saddam Hussein « a supprimé un ennemi de ce pays et contribué à la sécurité de l'Amérique ».

Sharon encore interrogé

JERUSALEM (d'après AP et AFP) — Ariel Sharon a été entendu pendant deux heures et demie hier par la police dans une enquête pour corruption qui pourrait contraindre le chef du gouvernement israélien à démissionner.

Les enquêteurs s'étaient présentés dans la matinée à la résidence officielle du premier ministre israélien pour ce que les médias présentaient comme un bref et dernier interrogatoire avant que le procureur ne se prononce sur son éventuelle inculpation.

En cas d'inculpation, M. Sharon risquerait d'être contraint de démissionner, ce qu'il a pourtant exclu le mois dernier.

À l'issue de l'enquête, c'est au conseiller juridique du gouvernement, qui fait office de procureur général de l'État, Menahem Mazuz, qu'il appartiendra d'ordonner ou non des poursuites. L'interrogatoire était conduit par le chef de l'u-

nité des crimes graves, a précisé le porte-parole de la police Gil Kleima.

« Le premier ministre a pleinement coopéré », a-t-il dit. M. Sharon n'a pas fait usage de son droit au silence et a répondu aux questions. « C'était un interrogatoire de conclusion, destiné à combler les vides et boucler les précédents interrogatoires », a-t-il expliqué, précisant qu'aucun nouvel entretien n'était prévu.

M. Sharon avait déjà été entendu au mois d'octobre. Le mois dernier, le promoteur israélien David Appel a été inculpé pour corruption. Il est accusé d'avoir versé des pots-de-vin de 690 000 \$ à M. Sharon dans le cadre d'un accord pour un projet de développement touristique en Grèce. La majeure partie de la somme est supposée avoir été versée au fils du premier ministre israélien, Gilad, pour de présumés services de marketing.

L'opposition prend le contrôle de la quatrième ville haïtienne

PORT-AU-PRINCE, Haïti (AP) — Un groupe d'opposition armé a pris le contrôle hier de la quatrième ville haïtienne, incendiant un poste de police et libérant les détenus d'une prison. Les affrontements avec la police ont fait au moins quatre morts et 20 blessés.

Peu après midi à Gonaïves, ville de 200 000 habitants située à 110 km au nord-ouest de Port-au-Prince, des membres du Front de résistance de Gonaïves (ex-Armée cannibale) ont lancé l'assaut. Ils ont mis le feu à la maison du maire puis ils ont aspergé d'essence un poste de police, qu'ils ont enflammé tandis que des officiers fuyaient, ont rapporté des radios locales.

Au moins quatre opposants au président Jean-Bertrand Aristide ont été tués, a indiqué Wynter

Étienne, chef du Front de résistance de Gonaïves. Vingt personnes auraient été blessées et plus de 100 détenus ont été relâchés.

« Gonaïves est libérée », a déclaré Wynter Étienne à la presse. « Aristide doit partir (...) Nous avons libéré le poste de police et libéré la population » de l'empire d'Aristide.

Les membres du groupe armé étaient des alliés du président Aristide jusqu'à l'assassinat de leur chef, Amiôt Métayer, le 22 septembre, dont ils accusent le gouvernement. Aristide dément toute implication. « Des actes terroristes sont entrepris par la branche armée de l'opposition », note Mario Dupuy, porte-parole du gouvernement. « La police va devoir prendre des mesures pour rétablir l'ordre. »

L'EST ET LA CÔTE-NORD

CENTRE HOSPITALIER DE SEPT-ÎLES

Couillard accorde 650 000\$ pour une caméra nucléaire

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

■ SEPT-ÎLES — Le Centre hospitalier régional de Sept-Îles pourra compter sur la technologie d'une nouvelle caméra nucléaire afin de diminuer sa liste d'attente, l'une des plus longues au Québec.

Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, accorde 650 000\$ pour l'acquisition d'une nouvelle caméra gamma. Le remplacement de la deuxième caméra nucléaire à l'hôpital de Sept-Îles devra toutefois attendre. La caméra à angles variables permettra une plus grande variété d'examen en plus d'augmenter la qualité et la précision des diagnostics.

Ce nouvel appareil désengorgera l'urgence et limitera les transferts par avion ambulance, un moyen de transport qui gruge le budget de l'établissement, qui dessert une population de 50 000 personnes demeurant entre Port-Cartier et Blanc-Sablon, incluant Fermont et Schefferville de même que l'île d'Anticosti.

La nouvelle caméra permettra d'exa-

miner plus de patients. À Sept-Îles, plus de 250 patients doivent attendre de 6 à 10 mois pour recevoir un traitement comparativement à quelques semaines ailleurs au Québec. Un délai qui n'est pas attribuable à un manque de spécialistes mais à la vétusté des équipements. Ces caméras ont été achetées en 1991-1992, alors que leur durée de vie est de sept à huit ans.

Il y a un peu plus d'un an, le président de l'Association des médecins spécia-



Philippe Couillard

listes en médecine nucléaire, le Dr François Lamoureux, avait contacté LE SOLEIL pour dénoncer cette situation qu'il qualifiait de « totalement inacceptable ». « Le contrat de service ne sera plus renouvelable, les pièces sont inexistantes et la compagnie ayant fermé ses portes les assurances refuseront de couvrir les professionnels qui les utiliseront. On tente de les raffistoler en croyant sauver de l'argent, mais c'est le contraire. Ces caméras sont souvent en panne, entraînant des coûts et des délais qui peuvent être préjudiciables aux patients, particulièrement lorsqu'il est question d'investigation cardiaque. Il y a aussi un danger pour les malades d'avoir recours à ces appareils désuets », avait dit le médecin.

En juillet, la Régie de la santé de la Côte-Nord a fait connaître ses priorités au ministre. Des 27 projets choisis pour améliorer les équipements médicaux spécialisés totalisant près de 5 millions\$, l'achat de trois caméras pour la médecine nucléaire, deux à Sept-Îles et une à Baie-Comeau, était en haut de liste.

BAS-SAINT-LAURENT

Les usines de Bowater en pleine réorganisation

MARC LAROCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Bowater étudie la possibilité de procéder à une réorganisation de ses usines de Dégelis, de Lac-des-Aigles et de Price, au Bas-Saint-Laurent. Le porte-parole de l'entreprise justifie cette situation par le contexte actuel de cette industrie, qui est loin d'être au beau fixe.

« Ces changements seraient effectués dans l'espoir de réduire nos coûts », dit le vice-président ressources humaines et affaires publiques chez Bowater, M. Georges Cabana, montrant du doigt la valeur du dollar canadien, qui n'est pas propice aux exportations, de même que les pénalités de 27% sur les produits vendus aux États-Unis.

« Le problème ne date pas d'hier. Beaucoup d'argent a été investi pour réduire les coûts et augmenter la qualité, mais nous avons atteint une limite dans ce qu'il était possible d'accomplir dans un scénario de *statu quo*. »

Différents scénarios sont étudiés. L'un d'eux veut que les opérations de sciage des usines de Lac-des-Aigles et Dégelis, soient transférées à Price. L'usine de Dégelis en deviendrait une

de rabotage. « En bon Québécois, les usines de Lac-des-Aigles, Dégelis et Baker Brook, au Nouveau-Brunswick, tirent le diable par la queue. Ce n'est même plus une question de faire des profits, mais de perdre de l'argent », explique M. Cabana. « Lorsque le prix de revient ne couvre même plus les frais variables, c'est comme si à chaque commande vous envoyiez un chèque au client. Aucune entreprise ne peut fonctionner dans ces conditions. »

L'usine de Price est privilégiée par le volume de 125 millions de pieds par mesure de planche (PMP) de bois qui y est transformé annuellement. En comparaison, celle de Lac-des-Aigles en transforme 43 millions, celle de Dégelis 60 millions et celle de Baker Brook 75 millions.

Ces usines font toutes aussi face à des réductions importantes de leurs volumes d'approvisionnement. « Le ministère a péché par excès de prudence, en réduisant de façon importante les attributions pour plusieurs scieries dans la région. Nous sommes d'accord avec le principe du rendement soutenu, mais il ne faut pas être trop conservateur. »

Le préfet de la MRC de Témiscouata,

M. Serge Fortin, est inquiet. « Nous n'avons eu aucune rencontre avec Bowater et il n'y a eu aucun projet de dépôt. Mais le conseil des maires de la MRC de Témiscouata a mis en garde le ministre responsable des forêts, pour qu'il ne fasse rien sans consulter le milieu. Il semble que Bowater voudrait transférer un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de Dégelis à Price. Ce faisant, l'entreprise nous enlèverait une garanti d'activité économique. C'est le ministre qui décide et c'est pourquoi nous l'avons mis en garde. »

Bowater nie ces allégations. « Nous n'avons pas demandé de transfert de CAAF au gouvernement. Des gens s'insurgent trop vite et je considère que leur réaction est prématurée. Soyez certain qu'avant de déplacer des activités de transformation, nous allons nous assurer que les changements seront bénéfiques. Les économies générées devront être assez importantes pour nous permettre de transformer notre bois, même dans un mauvais marché », conclut M. Cabana. L'usine Bowater de Dégelis embauche jusqu'à 50 employés en période de pleine production.

Les Gaspésiens se font tirer le portrait... génétique

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — Après le Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est maintenant au tour de la Gaspésie de faire l'objet d'une étude génétique. Les premiers résultats devraient être disponibles ce printemps.

Pour la première fois au Canada, une recherche génétique est lancée dans une région sans que le point d'entrée ne soit une maladie. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui a fait l'objet d'études similaires pendant 20 ans, les traces néfastes de cette entrée en matière sont encore visibles, et à tort, la consanguinité est encore montrée du doigt comme étant la cause de tous les maux des habitants de cette région.

La Gaspésie revêt un intérêt particulier pour les chercheurs, de part l'existence de quatre populations fondatrices : les Canadiens français, les Jersiais et Guernesais, les Acadiens et les Loyalistes. « Sur le terrain, nous avons réussi à joindre 400 personnes, soit 100 représentants de chaque groupe fondateur, explique Daniel Sinnett, généticien lui-même d'origine gaspésienne. Le but est de voir comment les Gaspésiens sont pareils ou différents du reste du Québec, et par le fait même, les maladies qui nous caractérisent. »

Les études génétiques ont commencé cet automne, mais déjà, certains points marquants sont remarqués.

« Par exemple, les loyalistes qui ont peuplé la Gaspésie ont des empreintes

génétiques africaines. Et dans la baie des Chaleurs, sans qu'on puisse pour l'instant l'expliquer, il y a un foyer de maladies des intestins, comme la maladie de Crohn », explique sommairement Daniel Sinnett, en ajoutant qu'il faudra attendre au printemps avant de connaître plus en détails le patrimoine génétique de la péninsule.

Le volet démographique de la région est aussi investigué par une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui possède le relevé Balzac, un outil généalogique répertorie la plupart des patronymes québécois jusqu'au milieu du XX^e siècle. « On aura donc des données complémentaires sur le métissage, ou encore la contribution régionale d'un patronyme donné. »

L'étude génétique de la Gaspésie a coûté jusqu'à maintenant 40 000\$. Des coûts importants, qui expliquent pourquoi la carte génétique de l'ensemble des régions du Québec n'existe toujours pas. « Cette étude sur la Gaspésie aura été pour nous un pèlerinage de cinq ans. Et juste pour extrapoler les résultats et obtenir un portrait plus détaillé, ça coûterait environ 150 000\$ par an », souligne M. Sinnett.

EN BREF

Autobus Matanais : retour au travail

■ MATANE — Terminée la grève générale illimitée des 45 chauffeurs du transporteur Autobus Matanais. Les parents qui transportaient 2027 jeunes depuis le 23 janvier ont donc repris leur vie normale ce matin. L'entente prévoit un rattrapage salarial de 22% sur cinq ans et demi, plus une augmentation annuelle d'environ 2%

versée par la commission scolaire des Monts-et-Marées en fonction de l'indice des prix du transport. Les syndiqués, qui gagnaient entre 230\$ et 350\$ par semaine, ont accepté l'entente à 63%. Les deux parties ont remercié la commission scolaire d'être intervenue pour faciliter les discussions. R.P.

Quand on aime la musique pour **vrai**
LA COPIE, NON MERCI.

Le 14, on se donne des airs

Des airs... et des disques!

Achetez un disque d'un artiste québécois pour la Saint-Valentin et recevez gratuitement une boîte-cadeau pour offrir ce disque à la personne aimée. Pas besoin de carte ou d'emballage : vous pourrez y écrire le message de votre choix!

À la Saint-Valentin, soyez original!
Offert chez les disquaires participants : Archambault, HMV, les Librairies Renaud-Bray, Music World et Musigo. Boîte-cadeau offerte jusqu'à épuisement des stocks.

ADISQ musicaction Canada Québec

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Une décision à respecter

Le procureur général du Québec avait le droit de réclamer au juge Fraser Martin de se récuser du procès de Robert Gillet. Mais le juge Martin avait aussi le droit de décider qu'il avait toute l'impartialité nécessaire pour continuer de présider ces procédures. Voilà une preuve de l'indépendance du système judiciaire face à la machine politique. Un principe fondamental qui a été respecté à la lettre dans ce cas précis, ce qui devrait d'ailleurs tous nous rassurer.

Au cours des derniers jours, bien des spécialistes ont commenté le travail du magistrat, certains affirmant qu'il devait se récuser, d'autres soutenant qu'il avait toute la légitimité nécessaire pour rester. Mais seul le juge Martin pouvait savoir dans son for intérieur s'il demeurait impartial malgré les critiques sévères qu'il a formulées à l'endroit de la Couronne et du travail des policiers. Personne à part lui ne peut présumer de son état d'esprit, de son objectivité, de sa capacité à gérer ce procès.



Julie Lemieux

Julie Lemieux@lesoleil.com

On verra bien au cours des prochains mois si le juge a vu juste sur lui-même. La Couronne pourrait même tenter d'en appeler d'un éventuel jugement défavorable si elle constate en cours de route que l'objectivité du magistrat laisse à désirer. Mais, pour l'instant, rien ne nous permet de douter de la parole de cet homme de loi. D'autant plus qu'il ne pouvait pas se prononcer sur la pertinence d'arrêter les procédures contre Gillet sans d'abord s'attarder à la qualité de la preuve qui lui était présentée.

Certains ont argué que le magistrat devait céder sa place à un de ses collègues pour sauvegarder l'apparence de justice. Une expression à la mode par les temps qui courent. Car le juge a lui-même affirmé s'être senti obligé de faire des commentaires sur le travail de la Couronne et des policiers afin de défendre l'image de la justice. Dans les faits, il faut toutefois se demander si le système judiciaire aurait véritablement été mieux servi par la récusation du magistrat. En effet, la société aurait alors pu s'interroger sur l'indépendance de la justice en s'imaginant que le juge s'était finalement écrasé devant le ministre et les pressions publiques.

Personne à part le juge Fraser Martin lui-même ne peut présumer de son état d'esprit, de son objectivité, de sa capacité à gérer ce procès

Il est certain que le doute persistera dans l'esprit d'une tranche de la population, et c'est d'ailleurs ce qu'il y a de plus malheureux dans tout ce débat. Mais il faut se rappeler que c'est le jury, et non le juge, qui décidera de la culpabilité de Robert Gillet. Trouver un jury impartial ne sera pas nécessairement une mince tâche. Mais, si le défi a déjà été relevé dans d'autres causes complexes, il n'y a aucune raison pour qu'il ne le soit pas dans ce cas-ci.

Il faut par ailleurs espérer que la Couronne et la défense surmonteront leurs différends, enterreront la hache de guerre et cesseront de personnaliser le débat afin que le procès se déroule rondement. Personne n'a intérêt à ce que ces procédures s'éternisent en raison de chicanes incessantes entre avocats. Surtout pas les victimes, qui vivent déjà un stress énorme et qui subissent de surcroît les conséquences du transfert du procès à Montréal.

Même si la population peut parfois avoir l'impression que le système judiciaire ne tourne pas rond, même si elle a envie de douter de la qualité du travail des juges, des avocats ou des policiers, il faut toutefois se rendre à l'évidence que l'enquête sur la prostitution juvénile a aussi connu des succès jusqu'à maintenant. Des succès qui ont été moins médiatisés que les déboires de ce projet, mais qui méritent d'être soulignés. Comme la condamnation des proxénètes André Péllissier et Jean-Denizard Fandal, qui a déjà été prononcée, et qui permet de croire que la preuve de la Couronne et des policiers est loin d'être fragile pour tous les accusés dans ce dossier.

IL FAIT BON VIVRE À QUÉBEC...



REPRISE

CHRONIQUE POLITIQUE

Les trompettes rouges

Les militants libéraux de partout au Québec lancent un appel non équivoque au gouvernement Charest, à travers les résolutions adressées en vue du conseil général du parti qui s'ouvre ce soir à Québec, pour qu'il oriente son action vers le développement de politiques sociales. Les mesures économiques ou fiscales (les baisses d'impôt) qui constituaient l'ossature des préoccupations libérales ces dernières années, la marque de commerce même du PLQ, sont totalement disparues, dans le catalogue des 52 résolutions retenues pour les débats de la fin de semaine.

Les libéraux n'ont pas l'habitude, encore moins lorsqu'ils sont au pouvoir, de placer leurs dirigeants dans l'embarras, comme les péquistes en ont développé l'art, en alimentant souvent l'opposition aux politiques mises de l'avant par leurs élus à l'Assemblée nationale. La présente offensive des associations de militants dans les comtés, dont une majorité sont en plus représentés par des députés libéraux, trahit donc une vive inquiétude parmi les partisans du PLQ. Et le cheminement de telles résolutions jusqu'au conseil général, l'instance suprême entre les congrès généraux, signifie que les députés n'ont pas cherché à jouer d'influence ou d'autorité pour refréner le courant. Le message du parti au Conseil des ministres est ainsi on ne peut plus clair sur la nature des mesures attendues dans le budget Séguin pour 2004-2005. Les résultats alarmants des derniers sondages montrant un taux record d'insatisfaction pour un aussi jeune gouvernement et les perturbations sociales au cours des trois derniers mois ne sont sûrement pas étrangers à ce rappel des militants à Jean Charest sur les orientations sociales historiques de leur parti.

Leur liste d'épicerie aurait même pu servir en prévision d'un conseil national

du Parti québécois! Qu'on en juge. Les militants libéraux réclament entre autres une politique des aînés et un programme universel (!) de soutien financier aux aidants naturels, une politique de prévention du suicide, une autre de santé mentale pour les jeunes, la mise à jour du rapport sur la pauvreté de Claude Ryan en 1998, la reconnaissance de l'action communautaire autonome et le maintien des budgets pour ce secteur, des mesures fiscales pour accroître l'offre de logements privés et la prolongation du programme d'aide d'urgence pour le logement subventionné, une amélioration des soins à domicile, une politique sur l'itinérance...

Les militants rappellent aussi leurs préoccupations environnementales. Ils proposent une politique d'économie d'énergie, dans le cadre de l'accord de Kyoto, une politique de l'eau et une promotion active du transport en commun. Dans la même veine progressiste, la commission jeunesse du parti revient à la charge pour que le gouvernement interdise la vente d'aliments « malsains » et de boissons gazeuses dans les écoles. Le scénario d'un conseil général ne saurait être complet sans une dénonciation d'un déséquilibre fiscal en faveur d'Ottawa et une mise en demeure au fédéral sur le respect des compétences provinciales. Elles y sont.

Autre signe évident d'une inquiétude et du problème de communications que connaît le gouvernement, les militants qui étaient si pressés de voir leurs élus réduire à la tronçonneuse la taille de l'appareil administratif suggèrent maintenant un forum public pour permettre aux ministres concernés de discuter de réingénierie avec la population.

Jean Charest cherchera donc ce soir à donner une injection de bonne humeur à ses militants les plus engagés, à la faveur de l'ambiance carnavalesque qui règne dans les hôtels du centre-ville. Il misera

sur une énumération des réalisations de son gouvernement depuis avril dernier pour faire oublier les sondages sévères et la morosité contagieuse propagée par les organisations syndicales surtout depuis trois mois. Et dimanche, il indiquera aux Québécois les orientations de son gouvernement pour les prochains mois, en englobant les consultations prébudgétaires que mène le Robin des bois des Finances, Yves Séguin, et les résolutions à sauveur sociale-démocrate adressées par les militants. Ce discours sera important en ce qu'il permettra de mesurer si une certaine cohésion a été trouvée au sein du Conseil des ministres ou si au contraire l'action et les discours des membres du gouvernement tirent encore dans toutes les directions.



J. Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com



ARCHIVES LE SOLEIL

Jean Charest tentera de donner une injection de bonne humeur à ses militants les plus engagés ce soir alors que s'ouvre le conseil général du PLQ.

RÉFLEXION

Québec, cité éducative : enjeu de développement régional

Claude Pineault

L'auteur est directeur du Centre des congrès de Québec

Le 24 février prochain, j'aurai le plaisir de présider le 13^e Forum économique de la Chambre de commerce de Québec, sous le thème : Québec, cité éducative — L'avenir par le savoir.

La notion de « savoir » dans le cas présent ne se limite pas à l'acquisition de connaissances, d'expérience ou d'expertise. Elle embrasse une dimension plus large en incorporant le savoir être, le savoir innover, le savoir produire et le savoir partager. De fait, bien qu'il n'existe pas de définition unique d'une cité éducative, on pourrait dire qu'il s'agit d'une ville qui fonde son développement économique, culturel, social et politique sur la volonté et la capacité de ses citoyens, de ses entreprises, de ses institutions d'enseignement et de recherche, et des autres organismes publics ou privés qui la composent, d'innover à tous les égards et à tous les niveaux de l'activité humaine de manière

à assurer la création et le développement d'une richesse à la fois individuelle et collective.

Loin d'être doctrinaire ou un vague concept, cette définition d'une cité éducative établit clairement que le développement optimal d'une ville et région, dans un contexte de mondialisation des marchés, passe par une prise en charge par le milieu. Qui plus est, le développement optimal recherché ne peut être le fait d'un seul acteur, privé ou public, ou encore d'un seul secteur économique, mais le résultat de l'action de chacun des acteurs dans le but de générer une richesse qui sera à la fois collective et individuelle.

Ce qui singularise ce Forum économique de la Chambre, par rapport aux précédents, c'est le fait que le thème choisi n'est pas vertical — la haute technologie par exemple — mais horizontal. Il permet de bien

saisir les liens d'interdépendance qui caractérisent ce type de développement. En dernière analyse, ceci est cohérent avec le fonctionnement de la dynamique économique d'une communauté qui se veut globale et intégrée.

En effet, ce thème met en lumière le fait que l'éducation n'interpelle pas seulement l'apprentissage prodigué par les institutions d'enseignement ou encore l'apprentissage en entreprise, mais toute forme d'apprentissage, individuel ou collectif, formel ou informel, ponctuel ou continu, et cela, dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle d'une ville de manière à stimuler l'innovation qui permet de générer les taux les plus élevés d'employabilité.

De plus, la notion d'innovation qui en découle ne se réduit pas au sens scientifique ou technologique du ter-

me. Elle cherche davantage à stimuler toute forme d'innovation qui mène à la solution des problèmes économiques, sociaux et politiques d'une collectivité. Cette gestion intégrée de l'apprentissage permettra à une ville de créer les conditions d'anticipation des pertes d'emplois qui pourraient découler d'une forme d'innovation dans un secteur économique et de mettre en place, au bon moment et de la bonne façon, des mesures visant à stimuler la création d'emplois nouveaux, issus d'une autre forme d'innovation dans un autre secteur. En ce sens, la cité éducative, c'est aussi une ville dont les politiques, les programmes, l'organisation spatiale et l'aménagement urbain sont conçus de façon à favoriser l'interaction propre au partage du savoir sous toutes ses formes et, conséquemment, à contribuer à réduire toute forme d'exclusion afin que chaque citoyen soit outillé de façon à lui permettre de participer pleinement à la vie démocratique de sa ville.

Il me semble que ce Forum nous donnera l'occasion de découvrir le chaînon manquant qui pourrait nous permettre de trouver la réponse à des questions visant la justification d'investir, comme ville et région, dans la culture par exemple. C'est l'équivalent, me semble-t-il, de la démarche stratégique incontournable que doivent effectuer les entreprises en établissant les valeurs d'organisation, les principes directeurs et les facteurs de succès qui leur serviront de guide ou de cadre de référence afin d'assurer la cohérence, la cohésion et la convergence des actions permettant la réalisation optimale de leur mission et de leur vision de développement.

Ainsi, le 24 février prochain, nous enclencherons un processus qui jettera les bases sur lesquelles nous conviendrons de ce qui doit guider nos choix dans notre développement économique global, intégré, responsable et durable. En ce sens, Québec, cité éducative devient un moyen et non une fin en soi.



Claude Pineault

OPINIONS

CARREFOUR DES LECTEURS

Cadeaux fédéraux à la CSL

L'ancien empire maritime du premier ministre Paul Martin, la Canada Steamship Lines (CSL), a obtenu des contrats de plus de 160 millions \$ d'Ottawa depuis une dizaine d'années, beaucoup plus que les 137 000 \$ avancés par les libéraux, il y a un an. C'est 100 fois plus que ce qui avait été annoncé à l'origine, loin d'une banale erreur comptable.

Le premier ministre, qui a acheté la CSL en 1981, a toujours gardé une influence à peine voilée sur la compagnie. Entre 1994 et 2003, même s'il était ministre des Finances, il possédait toujours des actions votantes dans la compagnie. Durant cette période, il a été consulté une douzaine de fois par les fiduciaires qui gèrent officiellement « son » entreprise, notamment au sujet d'une poursuite du gouvernement canadien pour une infraction environnementale. Pouvait-il être mieux placé pour défendre ses intérêts pécuniaires, informations privilégiées à l'appui?

Le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Saada, soutient pourtant que Paul Martin s'est toujours soumis aux règles d'éthique prescrites aux élus. Mais dans les faits, au-delà des possibles lacunes bureaucratiques, il ne faut pas être dupes devant une telle apparence de conflit d'intérêts. Surtout lorsqu'il est question de l'homme qui dirige la destinée d'un pays.

En août dernier, M. Martin a cédé ses actions votantes de la CSL à ses trois fils, après s'être fait tirer l'oreille durant plusieurs années. Le tout demeure donc dans le bas de laine familial. Un beau geste d'homme d'affaires. Il ne faut pas s'étonner alors de voir les gens éprouver un certain cynisme, pour ne pas dire un cynisme certain, envers nos dirigeants démocratiquement élus.

Alexandre Shields, étudiant en journalisme à l'UQAM
Montréal

Pas connaissance de rien?

Tous savent que Paul Martin est multimillionnaire, qu'il a fait sa fortune avec la Canada Steamship Lines et ses filiales, que la compagnie est enregistrée à l'étranger pour éviter de payer taxes et impôts au Canada, pays dont il est actuellement premier ministre. Tous doivent savoir que M. Martin a placé sa compagnie, la CSL, dans une fiducie sans droit de regard lorsqu'il est entré au cabinet, qu'il a transféré la propriété de sa



L'empire maritime Canada Steamship Lines (CSL) continue de hanter le premier ministre Paul Martin.

compagnie à ses fils pendant la campagne « sournoise » qu'il a faite pour se débarrasser de Jean Chrétien, question de faire taire les accusations de conflit d'intérêts. Comme tout le monde, j'ai appris que les firmes de Paul Martin avaient reçu 160 millions \$ en contrats fédéraux. M. Martin n'était pas au courant... Imaginez! J'ai une compagnie qui, en neuf ans (entre 1993 et 2002), obtient 160 millions \$ de contrats du gouvernement et je ne le sais pas! Le pire, c'est qu'il a le culot de nous dire qu'il avait quitté le cabinet quand cette information inexacte a été transmise au Parlement, que cette « erreur » était « inacceptable » et qu'il n'était pas membre du gouvernement à l'époque où la réponse a été fournie. Cherchez l'erreur? Dire que, dans quelques mois, il y aura des élections fédérales et que vous allez probablement élire Paul Martin premier ministre. « Croyez-moi chers électeurs. Les compagnies ne sont plus à mon nom. Je n'ai connaissance de rien... »

Charles Paquet
Cap-Santé

Investir dans le capital humain!

Avec la saison des REER, nous chercherons des investissements qui rapporteront gros à long terme. Paul Martin, lui, a promis d'investir dans le social, avant de devenir premier ministre. Au début des années 90, dans l'opposition, il déclarait que « le gouvernement fédéral (conservateur) a abandonné ses responsabilités face au problème du logement social » (rapport « Finding Room » dont il était l'auteur). Puis, il a fait venir Bono lors de la convention libérale l'automne dernier pour parler de développe-

ment international. Après les platitudes du discours du Trône, c'est le moment de passer à l'action: de consacrer 1% du budget au logement social et de faire augmenter l'aide internationale jusqu'à 0,7% du PNB comme le veut la norme internationale, en commençant par l'aide contre les maladies les plus meurtrières que sont le sida, la tuberculose et le paludisme. Et devinez quoi? Vu que le budget fédéral est prévu dans quelques semaines, il ne peut pas faire trainer les choses: comme nous, il n'a que jusqu'à la fin du mois pour faire sa contribution!

Jean-François Tardif
Gatineau

Les informations de la Coalition

Lors d'une assemblée publique de la Coalition pour le droit au logement, à Québec, un animateur nous encourageait à contester les augmentations de loyer en écrivant, sur l'accusé de réception du renouvellement du bail: « J'accepte de renouveler mon bail, mais je refuse l'augmentation de loyer » mais sans nous en prévenir des conséquences. Or, des auditeurs d'une station de radio se sont plaints qu'une telle démarche leur a non seulement valu l'augmentation, mais que la Régie du logement du Québec en a même accordé une supérieure au propriétaire! J'ai pu éviter de justesse ce scénario: après avoir envoyé une lettre recommandée à mon propriétaire et vérifié auprès de la Régie, celle-ci m'a confirmé que je pourrais être confronté à la même situation si je ne parvenais pas à m'entendre à l'amiable avec mon propriétaire. J'ai été chanceux. Mon propriétaire est raisonnable et com-

préhensif mais ce n'est pas le cas de tous. Il vaudrait mieux vérifier avant d'entreprendre une telle action. Surtout que la Coalition ne sera pas là pour vous défendre.

Robert Labrosse
(Beauport) Québec

Misère des proprios...

Vous avez sauvé un p'tit 50 000 \$ de la bulle du NASDAQ de la fin du siècle dernier que vous avez réinvesti dans un 12 logements de 550 000 \$? Hypothèque à 500 000 \$, sur 30 ans à 10%, ça vous coûtait 4310 \$ par mois. Cinq ans plus tard, les taux étant tombés à 5%, vous ne payez plus que 2665 \$. Où sont passés les 1655 \$ de moins, soit 138 \$ par loyer par mois? Certainement pas dans les poches des locataires car leur loyer a augmenté de plus de 10%!

Votre bloc, qui valait 550 000 \$, s'est apprécié de 25 à 30% depuis. En fait, il vaut 700 000 \$. Votre p'tit 50 000 \$ s'est transformé en un gros 200 000 \$, à l'abri de l'impôt (pour l'instant du moins)! En plus des 19 860 \$ que vous économisez annuellement sur les taux d'intérêt! Vos logements sont pleins à ras bord. Plus de « BS » ni de mauvais payeurs. Et la cerise, vos taxes ont diminué à cause des fusions du maudit PQ (dans mon quartier, elles ont baissé de 2% en 2002). C'est vraiment la grande misère!

Jacques Noël
Québec



Un lecteur se moque de la « misère » des proprios.

Recourir au tam-tam...

La remise en question de certains aspects des aides ou programmes gouvernementaux suscite une cacopho-

nie de réactions qui s'appuient davantage sur les émotions que sur les faits et les analyses. Les groupes les plus sophistiqués n'y font pas exception.

Le commentaire du président-directeur général de l'Institut national d'optique, publié dans LE SOLEIL du 4 février, en est un bel exemple. L'auteur utilise les mots ou expressions qui sonnent bien comme « contribution dynamique », « reconnus mondialement », « on ne fait pas d'erreur lorsqu'on investit dans l'éducation et la recherche ». Malheureusement, son texte ne réfère à aucune étude la moindre objective sur la rentabilité relative des différents modes d'aide à la recherche. De telles études sont fort nombreuses et existent même pour le Québec. Son commentaire peut toutefois montrer que pour intervenir dans les processus politiques, un bon instrument demeure le recours au tam-tam... si on ne peut recourir à la fermeture de la route 20 avec des animaux.

Gérard Bélanger
Département d'économie, Université Laval

Déficits libéraux

(A Farid Kodsí, le 1^{er} février 2004)
Votre texte sur les erreurs de M. Landry est entaché de faussetés. C'est le Parti libéral qui a instauré les déficits sous Raymond Garneau. Les finances ont été très bien tenues avec les cinq années de déficit zéro des budgets du Parti québécois. M. Charest a beaucoup à apprendre sur la gestion de l'État. Il s'enfoncé de jour en jour dans un mécontentement général de la population du Québec. M. Kodsí devrait plutôt manifester son mécontentement à propos de son propre gouvernement, en Ontario, au lieu de tirer sur celui de la province voisine.

Daniel Bédard
Cap-Rouge

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com.

Adresse postale:
Carrefour des lecteurs,
Journal LE SOLEIL,
925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6

Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

ANALYSE

DISCOURS DU TRÔNE

Les gros sabots de Paul Martin

Nelson Michaud, Ph.D.

Professeur agrégé à l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec

Autrefois, dans l'Angleterre dont nous avons hérité des traditions parlementaires, le souverain convoquait, de temps à autre, les députés élus par leurs communautés. Ils n'avaient alors aucune idée de ce que le roi allait soumettre à leurs délibérations. Leur première réunion les amenait donc à venir prendre connaissance des sujets pour lesquels le gouvernement cherchait à obtenir leur approbation, information qui leur était véhiculée par le discours que le roi prononçait de son trône. C'est encore le sens qui empreint aujourd'hui cette phase de la vie parlementaire. Toutefois, en quittant le Sénat lundi dernier, les parlementaires fédéraux ont dû se demander pourquoi on les avait convoqués, tant peu de ce qui a été révélé, au fil du discours, relève de leur compétence, et tant ce qui relève de leur compétence révèle peu d'intentions nouvelles de la part du gouvernement.

LES RESPONSABILITÉS USURPÉES

Immédiatement après le discours, une première volée d'indignations quant aux empiétements sur les domaines de compétence des provinces a fusé. Certes, on a fait référence à l'aide financière aux étudiants, à la santé ou aux garderies. Certains autres domaines, comme les compétences professionnelles des immigrants sont toutefois passés sous silence. Au-delà du fait que des provinces, telles le Québec, ont un important mot à dire en matière d'immi-



Nelson Michaud

gration, il faut considérer que les ordres professionnels sont de compétence provinciale et que leur rôle dans la reconnaissance des compétences professionnelles n'est pas négligeable.

Les questions liées à la culture ou aux personnes handicapées ont aussi été gobées par Ottawa, qui y avait déjà glissé un pied, mais qui considère vraisemblablement qu'elles seront désormais légitimement les siennes.

Par ailleurs, le désir de laisser plus de ressources aux municipalités grâce à une ponction fédérale moins grande peut être louable. Cependant, assurer que « le nouveau pacte donne aux responsables municipaux une place véritable à la table où se décide le changement dans la

vie nationale » signifie beaucoup plus que des ressources accrues. Cela signifie une reconnaissance qui va au-delà de ce que prévoit la constitution et un nouvel équilibre dont plusieurs acteurs actuels sortiront perdants. On peut comprendre en partie ce geste: il faut savoir plaire à Toronto et à une Ontario qui risque de retirer aux libéraux un nombre significatif de sièges dont ils tiraient profit depuis 10 ans. Ce retrait peut s'expliquer tant par le renouveau du NPD dont les racines ne demandent qu'à être revigorées — ce à quoi s'emploie franchement le chef torontois, Jack Layton — qu'à une droite qui, faisant corps, ne laissera plus autant de candidats libéraux se faulter.

Conséquemment, un accès des villes à la table décisionnelle signifie une diminution importante du poids relatif de chacun des autres acteurs de la fédération, soit les provinces et les territoires.

Non parce que l'Ontario aura réussi à accaparer l'attention, mais parce qu'on devra ajouter encore plus que les 10 chaises réservées aux municipalités les plus importantes: il faudra aussi penser aux autochtones qui n'accepteront pas, avec raison, de demeurer sur la ligne de touche. C'est donc dire que plusieurs provinces moins nanties verront leur poids relatif s'amenuiser de façon significative. Avant d'accepter ces avantages pour leurs municipalités, elles devront réfléchir, malgré une diminution apparente de leur effort financier, aux conséquences qui en découlent. Leur opposition à ces mesures est d'autant plus probable qu'aucune de ces provinces n'a à sa tête un gouvernement libéral.

LES RESPONSABILITÉS NÉGLIGÉES

En matière de politique étrangère, les prises de position de Paul Martin en faveur d'un rôle accru du Canada dans le monde ont trouvé peu d'échos dans ce discours. Les valeurs traditionnelles du Canada, tant sur le plan national qu'international, y ont certes été réaffirmées. Quant aux ressources accrues que tous les analystes sont unanimes à réclamer, on y fait allusion en affirmant qu'« il nous faut mieux travailler, et travailler plus intelligemment » dans tous les secteurs de la politique étrangère. Outre quelques achats militaires, est-ce une autre manière de présenter le vieil adage: « Il faut faire plus avec moins »?

Pour connaître la réponse à cette question, il faudra attendre la révision de la politique étrangère dont l'échéancier a été précisé: une étude terminée à l'automne prochain et des résultats qui passeront ensuite par le crible d'un comité parlementaire. Et s'il y avait des élections entre-temps? On se targue que,



Immédiatement après le discours du Trône de Paul Martin, une première volée d'indignations quant aux empiétements sur les domaines de compétence des provinces a fusé.

lors de ces consultations par le comité, « les Canadiens auront l'occasion d'exprimer leurs propres vues ». Pourtant, consulter les Canadiens, n'est-ce pas ce que le ministre Graham a fait à grands frais le printemps dernier? Doit-on alors comprendre que l'on nous consultera sur le résultat des consultations? Force est d'admettre que, si ce n'est de la réaffirmation d'une « approche nouvelle, plus avisée » vis-à-vis des États-Unis, le vernis de politique étrangère dont on avait enduit le mandat du nouveau premier ministre, craque de partout.

BILAN

Somme toute, des 15 grands domaines mentionnés dans le discours du Trône, neuf répondent au principe de subsidiarité et sont de compétence provinciale (la santé, les garderies, l'éducation et l'aide financière, les personnes handicapées, le travail, les municipalités, la culture et les artistes, les titres de compétence et la protection civile); trois voient les deux ordres de gouvernement y intervenir légitimement (l'économie, les entreprises, les ressources naturelles et l'environnement); et seulement trois sont véritablement de compétence fédérale: les institu-

tions politiques fédérales, les autochtones et la politique étrangère.

De plus, ce qui frappe, c'est la désinvolture avec laquelle la politique étrangère est traitée et l'arrogance avec laquelle le nouveau gouvernement aborde les questions de politique intérieure. On affirme que « les champs de compétence doivent être respectés », mais, du même souffle, on enchaîne en précisant que « toutefois, dans le quotidien, les Canadiens ne passent pas leur temps à se demander quel gouvernement fait ceci ou cela ». Autrement dit, en principe, il y a des champs de compétences, mais en pratique, on s'en soucie peu. Si le gouvernement Martin désire modifier l'ordre constitutionnel, il serait préférable qu'il le fasse à visière levée plutôt que de procéder par le fait accompli.

Lorsqu'il était ministre des Finances, Paul Martin avait l'habitude de suivre la tradition parlementaire et d'enfiler de nouveaux souliers pour livrer son discours du budget. Devenu premier ministre, ce sont des sabots — et de gros sabots — qu'il portait lors de la lecture du premier discours du Trône de son gouvernement. Il pourrait vite s'apercevoir que, pour voyager sur la route qui mène aux élections, il ne s'agit peut-être pas des chaussures les plus confortables.

Recours collectif rejeté contre les cigarettiers

TORONTO (PC) — Ce qui s'annonçait comme la plus importante poursuite judiciaire de l'histoire canadienne a été tué dans l'œuf hier : la Cour supérieure de l'Ontario a refusé d'autoriser un recours collectif contre les trois plus importants fabricants de cigarettes au pays.

Le juge Warren Winkler explique, dans une décision faisant 22 pages, que la poursuite de plusieurs millions de dollars était trop vaste, qu'elle ne satisfait pas aux critères de certification et « qu'un tel processus requerrait l'équivalent de 1000 ans de litiges s'il devait être réalisé ».

« Les fumeurs et fumeuses connaissent les risques associés à l'usage du tabac et il s'agit donc d'un cas de responsabilité individuelle. Mais si un consommateur de produits du tabac — ou de tout autre produit connexe — veut faire une réclamation précise en dommages et intérêts, il serait alors plus approprié de l'évaluer comme un cas individuel, en tenant compte de tous les aspects de cette situation », a précisé Imperial Tobacco Canada dans un communiqué.

Les requérants — trois personnes encore vivantes et une succession — demandaient 1 million \$ chacun en dommages, en plus de financement pour les centres de réadaptation pour les personnes dépendantes à la nicotine.

Si le recours collectif avait été autorisé par le juge Winkler, il aurait inclus automatiquement tout fumeur ontarien présent et passé.

« Essentiellement, les plaignants demandent l'accréditation d'un groupe indéterminé de personnes comprenant des individus de différents âges, couvrant différentes décennies, qui avaient différentes connaissances des risques inhérents au tabagisme et qui ont commencé à fumer pour différentes raisons », explique le juge dans sa décision.

Pour le directeur exécutif de l'Association pour les droits des non-fumeurs, Garfield Mahood, « c'est un recul majeur pour la santé publique. Avec cette décision, cette industrie pourrait ne jamais être rendue responsable pour mauvaise conduite d'entreprise ». Les plaignants soutenaient que Rothmans, Benson & Hedges, Imperial Tobacco Canada et JTI-Macdonald ont comploté pour cacher les risques du tabagisme.

Le grippe « espagnole » parente de la grippe du poulet

WASHINGTON (AP) — La grippe dite « espagnole », qui a fait plus de vingt millions de morts en 1918, était due à un virus plus proche de celui de la grippe du poulet qu'on ne le pensait, selon les conclusions d'une étude américano-britannique publiée aujourd'hui dans la revue *Science*.

Ces conclusions n'ont certes pas d'implication directe sur la grippe aviaire sévissant actuellement en Asie, la souche virale responsable semblant peu contagieuse pour l'homme — le bilan officiel n'était que de 16 morts jeudi en Asie. Mais elle souligne à quel point la surveillance de la grippe du poulet est importante, même si plusieurs mutations génétiques sont nécessaires avant que le virus ne puisse passer d'homme à homme.

Les travaux ont été conduits séparément par des scientifiques de l'Institut Scripps de La Jolla en Californie et des scientifiques du Conseil de la recherche médicale de Grande-Bretagne. Ces deux équipes ont procédé, sur des victimes de la grippe espagnole de 1918, au prélèvement d'échantillons viraux pulmonaires. Leur objectif était de reconstruire une protéine qui a joué un rôle crucial dans cette infection, l'hémagglutinine.

Toutefois, ces études n'expliquent pas complètement l'extrême virulence de ces souches, d'autres facteurs que la protéine étudiée, étant probable-

ment en jeu, pour Michael Perdue qui travaille sur la grippe aviaire au ministère américain de l'Agriculture. Mais, explique-t-il, « nous disposons de plusieurs pièces » du puzzle, qui pourraient expliquer « l'éventualité d'un passage rapide d'une souche aviaire à une souche de mammifère ».

Dans cette étude, les scientifiques ont reconstruit la structure tridimensionnelle de l'hémagglutinine, protéine qui se trouve à la surface du virus grippal et qui lui permet de pénétrer dans la cellule pulmonaire. Les hémagglutinines humaine et aviaire se lient à des récepteurs cellulaires différents, ce qui explique pourquoi l'homme est rarement infecté à partir d'un volatile. Mais cette nouvelle recherche met en évidence que la structure de l'hémagglutinine du virus de la grippe espagnole avait changé pour la rendre capable de se fixer sur une cellule humaine.

De temps à autre, une souche virale est suffisamment virulente pour tuer des millions de gens et les experts redoutent que les conditions d'une nouvelle pandémie soient réunies.

Les volatiles sont à l'origine de tous les virus grippaux mais les scientifiques pensent que pour provoquer une épidémie, les virus doivent d'abord passer de l'oiseau au porc, pour que des transformations génétiques permettent aux souches de mieux se propager chez les mammifères.

AUBERGE GRAND-MÈRE

Encore des infractions

■ SHAWINIGAN — Aux lendemains de l'incendie qui a endommagé lourdement l'Auberge Grand-Mère, la Régie du bâtiment a relevé plusieurs manquements à la sécurité contre les incendies lors d'une inspection. L'inspecteur de la Régie, qui a visité le bâtiment la journée suivant l'incendie, a constaté qu'il manquait des avertisseurs de fumée, que le système d'alarme ne fonctionnait pas et qu'il n'y avait pas suffisamment d'issues de secours aux deuxième et troisième étages. Le propriétaire de l'Auberge Grand-Mère fait déjà face à 15 accusations pour des infractions relevées le 9 mai 2002. Les infractions portent sur les avertisseurs de fumée, des issues de secours, des murs coupe-feu, l'absence de système d'alarme dans la salle de réception et les accès aux toilettes pour les personnes handicapées. (PC)

AFFAIRE ARAR

Le mandat d'O'Connor précisé

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral a accordé au juge Dennis O'Connor la plus grande discrétion et un vaste accès à des documents classifiés dans le cadre de son enquête sur l'affaire Maher Arar, en vertu du mandat rendu public hier. M. O'Connor, désigné commissaire de l'investigation la semaine dernière, se penchera sur la détention de M. Arar aux États-Unis, sa déportation en Syrie, la torture dont il y aurait été victime, et son retour au Canada. Le commissaire est autorisé à faire enquêter sur « toute autre circonstance directement liée à M. Arar (sur) il estime pertinente afin de remplir son mandat ». (PC)

Fusillade après le service funèbre de deux enfants

■ OTTAWA — Le service funèbre de Cole et Chelsea Rodgers, morts vendredi dernier dans un incendie criminel, était à peine terminé hier que la famille de leur père était témoin d'une fusillade qui a fait un mort dans le restaurant où elle était réunie. Un résident d'Ottawa, Marshall McKinnon, 56 ans, a succombé à ses blessures vers 19 h. Il a été impossible de savoir si M. Marshall était un membre de la famille. (PC)



SUR LA BONNE PISTE

Regroupement des stations de ski de fond des régions de Québec, Charlevoix et Chaudière-Appalaches avec la collaboration de l'Unité régionale de Loisirs et Sport



PUBLIREPORTAGE

Du « classique » pas alternatif à la raquette

Il y a les patineurs, les skieurs qui pratiquent la technique du pas de patin et, il y a les « puristes », les traditionalistes; les fondeurs pour qui le ski de fond se traduit toujours par l'allongement de la jambe en un mouvement rectiligne appelé le pas alternatif ou classique.

Voies doubles, voies simples

Au centre de ski de fond Les Sentiers du Moulin, au Lac-Beauport, les sentiers sont réservés à cette deuxième catégorie qui répertorie, d'ailleurs le plus grand nombre d'adeptes. Pour ces derniers, on s'active dès les premières lueurs du jour avec la nouvelle resurfaçage de marque Pistebully afin d'offrir des traces bien droites, sans amas de neige durcie. Des 34 kilomètres linéaires (107 en boucle), 21 sont tracés en double pour permettre... de comparer votre technique avec celle de votre collègue de ski. Les autres sentiers à voie simple, font le bonheur des solitaires.

Skier la nuit

Vous êtes débutant? Le tiers des parcours, six boucles (sentiers #1, #3, #4, #5, #7 et #9) totalisant douze kilomètres, sont à votre portée... nuit. En effet, une dizaine de skieurs peuvent se rendre passer la nuit au Camp Poulin où des couchettes avec matelas et une toilette sèche intérieure procurent plus de confort. Mais pourquoi ne pas faire coïncider cette nuit en refuge avec la randonnée aux flambeaux dans le sentier #4 ce soir? Les confitures emmitouflées de neige épousent des dimensions de géant sous la lune et les flammes du feu de camp adoptent la silhouette des arbres avoisinants. Une belle façon d'initier les jeunes skieurs au ski sous la lampe frontale.

Camp Duclou

Les montées accentuées du sentier intermédiaire #12 permettent d'accéder au camp des frères Duclou. Et tant qu'à être là, pourquoi ne pas aller jeter un coup d'œil au Camp Thomassin? Vous me remercieriez plus tard pour la descente géniale du sentier #13... au retour évidemment. Pas besoin d'apporter vos graines comme le Petit Poucet aux Sentiers du Moulin. Impossible de se perdre. La signalisation est impeccable. Des panneaux indiquent régulièrement l'endroit où vous êtes rendus.

Sentier très difficile

Pour les pros, attention au parcours #15; l'essayer c'est l'adopter. Vous aurez l'air vous aussi d'un canard dans la montée de 1,5 km, et d'un « road runner » dans la légendaire descente où il y a un point de vue impressionnant sur les montagnes.

Sentier intercentre

Le sentier #30 dirige les skieurs émérites au lac Turgeon. C'est là que vous arriverez demain, le samedi 7, si vous joignez les rangs des premiers skieurs à faire le sentier intercentre reliant le Refuge de Saint-Adolphe aux Sentiers

du Moulin, 25 kilomètres encadrés et patrouillés à travers la forêt Laurentienne (réservation requise).

Ma piste choucho? La #22. Près du départ, on y croise tipi et chapiteau pour les groupes intéressés à recréer la vie amérindienne où sagamité, pain bank et rogaud de bison figurent au menu. Je suis d'accord avec vous que le 3,1 km de montée en ciseau teste le cardio mais le panorama présentant Stoneham demeure un privilège. Après le faux plat du Camp Marois, une signalisation rappelle le passage du Sentier National (randonnée), juste avant d'agréables descentes à angles parfois aigus.

Athlètes de la raquette

À plusieurs reprises, les sentiers de raquette croisent ceux des skieurs comme au Camp Marois où le retour permet de vérifier l'efficacité des crampons. Skieurs, un rendez-vous pour le lunch avec vos amis raquettes pourrait avoir lieu au Camp Poulin où un sentier de 4,9 kilomètres les y amène à travers un magnifique boisé. Pour le secteur de la rivière Montmorency, nos coureurs de bois utiliseront le secteur Tourbillon. Leur « œil américain », comme dirait le poète Pierre Montmorency, leur permettrait de voir Ste-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, Stoneham et l'île d'Orléans.

Journée Découverte

La découverte de la raquette vous tente? Profitez de la journée démo, le dimanche 8, en collaboration avec la boutique Québec Sportif où raquettes et skis de fond vous seront prêtés. Des guides de Aventure Perce-Neige partiront avec vous en randonnée hors-piste pour vous donner des trucs afin d'utiliser efficacement ces nouveaux jouets. Et si vos notions de partage datent de la belle époque, vous pourrez en profiter pour renouveler votre mémoire avec les techniciens.

La semaine prochaine : des pierres dans le jardin d'Éden

Accès : route 175 Nord, Chemin de la Tour du Lac et des Lacs, 99, ch. Du Moulin, Lac-Beauport.

Informations : Les Sentiers du Moulin, 418-849-9652, site Internet : www.sentiersdumoulin.com

Sentiers : 34 km linéaires. Raquette 12 km.

Services : Chalet d'accueil. Salle de fartage. Location de skis et raquettes. Restaurant. 8 refuges chauffés (location). Site amérindien : animation, tipis, chapiteau. Cours de ski. Randonnée 50 km intercentre selon horaire. Patrouille. Traineau à chiens.

Activités de février : Vendredis 6 et 27 : randonnée aux flambeaux, 18h30. Samedis 7, 21 et 28 : excursion intercentre Le Refuge-Sentiers du Moulin. Réservation obligatoire pour ces activités. Dimanche 8 : Journée Démo par la boutique Québec Sportif.

Ce texte a été rédigé par Lucie Garneau, collaboratrice aux cahiers spéciaux publicitaires.

Quelques kilomètres et plus :

Vendredi 6 février Ski Clair de lune

Ski de fond Charlesbourg. Info : 849-9054. Sentiers du Moulin : 849-9652.

Samedi 7 février Ski Clair de lune

-Piste Robert-Giguère à Beauport. Info : 827-8902. -La Randonnée à Sainte-Agnès (Charlevoix). Info : 439-2788. -Camp Mercier. Info : 848-2422. -Station touristique de Duchesnay. Chouette randonnée en raquettes. Interprétation. Info : 875-2711. -Les Portes de l'Enfer à Saint-Alban. Info : 285-9349

Autres activités

-Station Mont-Sainte-Anne : Clinique du pas de patin. Débutant et Intermédiaire. Info : 827-4561 poste 408.

-Le Refuge-Sentiers du Moulin : Excursion intercentre, 25-km. Encadrement. Lunch. Info : 849-9652

Dimanche 8 février

-Sentiers du Moulin : Journée Découverte (Démo). Ski de fond et raquette. Collaboration Québec Sportif. Clinique fartage. Trucs sur l'utilisation de l'équipement. Info : 849-9652

profitez de l'hiver

Faites du ski de fond
et de la raquette

centres disponibles dans les régions de Québec, Charlevoix et Chaudière-Appalaches

Procurez-vous le dépliant dans les magasins de sport

LA MALBAIE/BAIE-ST-PAUL

LE GÉNÉVRIER - SKI DE FOND - CHALETS :

15 km sentiers ski de fond en montagne, paysages de Charlevoix, 2 patinoires extérieures éclairées, 2 glissades, 33 chalets de 2 à 8 personnes, de 2 à 3 chambres fermées, cuisine complète, télé et foyer. Idéal pour la famille. 1175, Mgr-de-Laval, Baie-St-Paul. Tél. (sans frais) : 1-877-435-0520.

MONT-GRAND-FONDS :

Situé à 90 minutes de Québec, le secret le mieux gardé en sport de glisse se dévoile : 160 km de ski de fond dont 15 km de pas de patin, 4 relais chauffés, 16 km de raquette en montagne, sans compter les conditions de neige exceptionnelles. Forfaits ski-hébergement disponibles. Informez-vous au 1-877-665-0095. www.montgrandfonds.com

MASSIF DU SUD/BUCKLAND

MASSIF DU SUD :

Le paradis du skieur de fond, 56 km de sentiers, 5 refuges chauffés, salle de fartage. Randonnée de 16 km à partir du sommet avec remontée mécanique. Aut. 20, sortie 337, 90 km de Québec. www.quebecweb.com/massifdusud Info : (418) 469-3676

MONT-SAINTE-ANNE

MONT-SAINTE-ANNE - SKI DE FOND :

Décor enchanteur et superbes conditions! 115 km au pas de patin, 156 km en classique et 15 km en raquettes! Économisez 58 \$ chacune de vos visites au Centre de ski de fond Mont-Sainte-Anne avec la carte du Club aXions. Renseignements : 827-4561 poste 408 ou www.mont-sainte-anne.com/skidefond

NOTRE-DAME-DE-PORTNEUF

CENTRE SKI-NEUF :

25 km de sentiers de ski, 8 km de sentiers de marche en forêt; 2 refuges à chauffer; raquette; en pleine nature. Gratuit, 40 min de Québec. À bientôt! Accès : aut. 40, sortie 261 vers N.-D.-de-Portneuf, 451, boul. Gauthier. Pour info : 286-6003/6066

PONT-ROUGE

CENTRE DE PLEIN AIR DANSEREAU :

Situé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, Pont-Rouge vous invite à faire du ski, de la raquette et de la marche dans un panorama enchanteur. Adulte : 3\$, gratuit pour les moins de 13 ans. (418) 873-4150

QUÉBEC

SENTIERS DU MOULIN : LAC-BEAUPORT

15 min de Québec. Autoroute 73, sortie 157. Ski de fond, « pas alternatif », 34 km, 1 long parcours, raquette 12 km, 7 camps relais. Location d'équipement, site amérindien, traineau à chiens, hébergement en camp rustique, chalet d'accueil, resto-bar, réception, location de salle. Info : 849-9652.

SKI DE FOND CHARLESBOURG :

Sent. : 120 km de ski, 18 km de marche sur neige durcie, 10 km de raquette. Chalet d'accueil, 2 refuges, rest., salle de fartage, loc. et école de ski, 375, de l'Aventure via Dublin, sortie Georges-Muir de l'autoroute 73 Nord. Rens. : 849-9054.

PLAINES D'ABRAHAM :

Skiez dans l'un des décors naturels les plus attrayants de Québec avec comme toile de fond le fleuve Saint-Laurent, 15 km de pistes (faciles, intermédiaires, de patin), salle de fartage et relais chauffés. Gratuit. État des pistes : 418-648-4212. Location et cours : 418-640-6476.

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

CAMP MERCIER :

Situé dans la Réserve faunique des Laurentides au km 93 de la rte 175, le Camp Mercier offre plus de 70 km linéaires de sentiers classiques ou pas de patin et plus de 15 km pour la raquette. Chalet d'accueil, 6 relais chauffés, cafétéria, boutique, hébergement en chalet (18 chalets, 2 à 14 personnes) à proximité des sentiers. Information : (418) 848-2422. Conditions de ski (418) 848-1037 ou site Internet www.sepaq.com. Réservation de chalets : 1-800-665-6527. Consultez le site de la SEPAQ au www.sepaq.com pour des informations supplémentaires.

LA FORÊT MONTMORENCY DE L'UNIVERSITÉ LAVAL :

À 65 km au nord de Québec (km 103 sur la route 175 Nord), profitez de conditions d'enneigement exceptionnelles. Forfait plein air avec hébergement au Pavillon (tarif réduit sur semaine) ou en refuge rustique. Magnifiques sentiers de ski de fond (tracés et hors-piste) de raquette, pédestres, patinoire sur le lac, glissades. Services : Restauration et hébergement au Pavillon, salons avec foyer, salles de fartage, location de skis et raquettes, 8 refuges en location et 2 relais chauffés. Nouveauté 2004 : Nouvelle piste de ski. Pour nous rejoindre : 418-846-2046 ou www.sbf.laval.ca/fr

ST-EUGÈNE (L'ISLET)

CLUB SPORTIF LES APPALACHES :

100 km à l'est de Québec, 60 km de sentiers (L, I et D) dans des paysages enchanteurs. Salle de fart, loc. rest., 5 refuges chauffés. Tarif : 7\$, aînés 6\$, - de 11 ans : gratuit, 2\$, des Appalaches Est, Saint-Eugène, aut. 20, sortie 400, route 285 Sud. (418) 247-3271, cell. 241-8450.

SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME

LA BALADE :

Accès : Aut. 20 Est, sortie 318, rue St-Jean Est, ch. Vanier Nord, rues des Érables et du Moulin, 12 km de Québec. Info. : 839-1551. Sentiers : tot. 27 km dont 2f, 18i, 7d, patin 8 km, 1 refuge chauffé. Tarif : 12 ans et + 6\$ (78 fds), - de 12 ans gratuit, 6\$ ans et + 5\$ (68 fds), ski à la carte, 10 entrées 55\$. Services : chalet, salle fart., rest., cours, bout. Vente et loc.

SAINT-ROMUALD

SKI DE FOND GRANDES PRAIRIES :

1936, 4e Rue. Accès : autoroute 20, sortie 318 N. Sentiers : 29 km cl. + 11 km patin. Tarif : 4\$ si 16 ans et plus, gratuit si - de 16 ans. Ski-passe disp. Services : salle d'accueil, de fartage, boutique vente, cours de ski, OPCS. Info : 830-1919. www.skistromuald.ca

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE CHEMIN DE LA LISEUSE :

Accès : Autoroute 40, sortie 318, route de Fossambault, rue Rouleau, Louis-Joliet Nord, direction parc du Grand-Héron, A.30 km de Québec. Info : 875-0654 ou 875-2758. Sentier 14 km, longeant la rivière Jacques-Cartier, jonction avec le réseau du Centre de plein air Dansereau (Pont-Rouge). Tarif : gratuit pour les résidents.

STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY :

La où le ski de fond est une tradition. Service de préparation de skis pour la saison. À 35 minutes de Québec, réseau de 150 km de pas de patin entretenus mécaniquement, 5 relais chauffés (rustiques) et disponibles en location, salle de fartage, location d'équipement, école de ski, casse-croûte, restauration et forfaits d'hébergement, sentiers de marche et de raquette. Info : 875-2711 poste 282. Conditions de ski poste 500 / Internet : www.sepaq.com (conditions de neige)